

Document unique de gestion Site de la chênaie d'Oussières

DIAGNOSTIC - Décembre 2018



Sommaire

1. PRESENTATION GENERALE

Rappel de la commande

Rappel de la politique des sites classés

Présentation de la commune d'Oussières

Présentation du site classé de la chênaie d'Oussières

2. DIAGNOSTIC CROISE

2.1. Les caractéristiques du socle naturel

2.1.1. La géomorphologie

2.1.2. Les milieux et la gestion

2.1.3. La trame arborée

2.1.4. La faune

2.2. Evolution historique

2.2.1. L'histoire communale

2.2.2. L'histoire de la glandée

2.2.3. L'évolution de la chênaie

2.3. Vision sensible et d'usages

2.3.1. Perceptions paysagères

2.3.2. Représentations

2.3.3. Perceptions sensibles

2.3.4. Usages du site

2.4. L'esprit des lieux

2.5. Synthèse du diagnostic

2.5.1. Grille d'analyse

2.5.2. Base de réflexions sur les enjeux



1/// PRESENTATION GENERALE



Rappel de la commande

EN 2016 et 2017, trois réunions ont permis à la commune, à la DREAL, au CPIE, Jura Nature Environnement et l'Office Nationale des Forêts de se réunir et de formuler la volonté de mettre en place un document unique de gestion pour le site de la chênaie d'Oussières. La commune d'Oussières, le CPIE (Centre Permanent d'Initiative pour l'Environnement) en charge du site Natura 2000, la DDT 39 et l'Architecte des Bâtiments de France sont les partenaires privilégiés de l'étude. Pour élaborer ce document, un groupement composé de La Fabrique du lieu (paysage), l'Atelier Plantago (environnement) et Feuillages (expert en arboriculture ornementale) ont été mandatés pour une durée de 10 mois.

4

La chênaie d'Oussières est un site classé depuis 1910 pour son caractère artistique. Les arbres dateraient de la Révolution Française et auraient été au nombre de 300 au début du siècle d'après les fiches du site classé. Aujourd'hui, moins d'une trentaine d'arbres sont encore présents sur le site. Depuis la création du site classé, plusieurs documents de cadrage ont été mis en place sur le site, mais n'ont pas permis de gérer le site dans une vision d'ensemble. Aujourd'hui, plusieurs enjeux identifiés témoignent de la nécessité de mettre en place un plan de gestion pour assurer un avenir à ce site.

• **Un enjeu paysager** : la chênaie est un site paysager remarquable à la fois par la beauté, le volume des arbres pluri-centenaires, mais aussi par l'ensemble composé des arbres, des prairies, du bâti traditionnel observable à

travers des perspectives remarquables. Elle constitue un motif paysager rare, et selon les acteurs locaux, une des dernières chênaies existantes dédiée à l'usage de la glandée, sur le territoire national.

- **Un enjeu culturel** : le site est un témoin historique d'une pratique rurale traditionnelle, codifiée, et qui concourt à l'esprit des lieux et au lien qu'entretiennent les hommes avec leur territoire.
- **Un enjeu écologique** : ces arbres anciens abritent en effet plusieurs espèces protégées qui apprécient les cavités des vieux troncs. Les chiroptères (chauves souris), certains oiseaux (notamment des chouettes) mais surtout le grand capricorne ont investi les arbres et pour certains (le grand capricorne) contribuent à l'accélération de leur dégradation. La présence du grand capricorne est d'ailleurs à l'origine de l'intégration du site de la chênaie dans le site Natura 2000 de la « Bresse Jurassienne ».
- **Un enjeu sécuritaire** : les arbres de part leur grand âge constituent un risque dans la mesure où situés dans un espace ouvert, ils peuvent occasionner des dégâts humains comme matériels en cas de chutes de branches voire de l'arbre entièrement.
- **Un enjeu urbain** : Les abords de la chênaie constituent un potentiel de développement urbain de la commune avec l'ouverture de terrains à bâtir sur ses franges, ou à travers l'extension de certains équipements comme la fromagerie. Cette « pression » foncière doit être encadrée pour maintenir l'identité et la cohérence paysagère du site.



Tous ces enjeux croisés rendent aujourd’hui nécessaire la définition d’une stratégie et d’un plan d’actions à court, moyen et long terme sur cet espace singulier qui risquerait de disparaître peu à peu avec la chute des derniers arbres existants.

L’étude devra, à partir d’un **diagnostic** permettant d’appréhender son fonctionnement et ses principales caractéristiques sur les plans paysagers et écologiques, définir des **modalités de gestion** pour préserver et mettre en valeur ce patrimoine, puis proposer des **orientations de gestion** prospectives pour faire perdurer la chênaie et le patrimoine qui lui est associé.

Conformément au cahier des charges, le document de gestion doit permettre :

- 5
- De diffuser un message clair sur les objectifs du site classé, et les enjeux du site Natura 2000 ;
 - De faciliter la gestion de ce site ; D’informer les citoyens, les élus, les habitants, les associations, les usagers, les socioprofessionnels sur la gestion du site, de leurs droits et de leurs devoirs ;
 - De donner plus largement des pistes pour la planification urbaine de la commune, notamment dans le périmètre du site classé.
 - De définir des mesures permettant la cohabitation des habitants et de la chênaie en toute sécurité pour le public.

Une étude réalisée en concertation

La commune d’Oussières, le CPIE, l’Architecte des Bâtiments de France et la DREAL sont les partenaires privilégiés de l’étude. Des points réguliers sont assurés avec ces différents acteurs locaux qui participent à la validation de chaque phase de l’élaboration du plan de gestion. Plusieurs partenaires dont le CAUE, l’OT de Poligny, JNE, l’ONF, la DDT sont associés au suivi de l’étude.

Enfin, les habitants de la commune ont également été sollicités. D’abord sous la forme d’un questionnaire portant sur les représentations et les usages du site. Puis, lors d’une journée de porte à porte effectuée par le bureau d’études avec les riverains immédiats du site. Une trentaine d’habitants ont participé à cette concertation.



Rappel de la politique des sites classés

Selon le site du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, en charge de la gestion des sites classés, « *la politique des sites vise à préserver des lieux dont le caractère exceptionnel justifie une protection de niveau national, et dont la conservation ou la préservation présente un intérêt général au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque.* Au fil des décennies, cette politique est passée du classement de sites ponctuels à celui de grands ensembles paysagers, et d'une politique de conservation pure à une gestion dynamique des sites.

- 6 La France compte 2 700 sites classés et 4 000 sites inscrits soit 4 % du territoire national. » (source : Ministère de la transition écologique et solidaire)

C'est en 1906 qu'est instaurée la première loi qui protège les sites et monuments naturels qui reconnaît la valeur patrimoniale des paysages exceptionnels. Puis, la loi de 1930 vient compléter le dispositif en s'intéressant aux sites « *dont la conservation ou la préservation présente, au point de vue artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, un intérêt général* ». (source : Ministère de la transition écologique et solidaire).

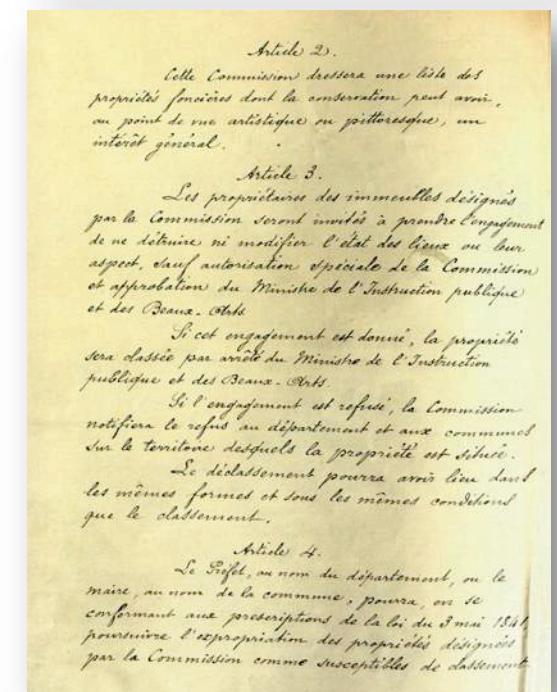
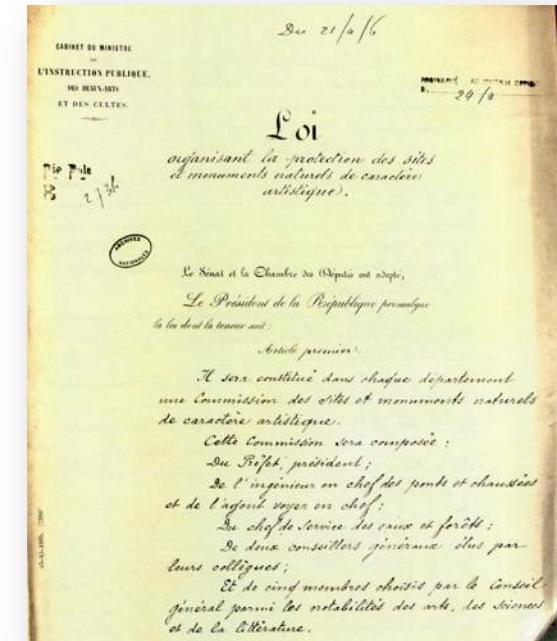
Derrière ces textes, il est important de comprendre qu'à travers le système de classification, la chênaie n'est plus seulement considérée comme un patrimoine d'intérêt local mais qu'il entre bien dans la catégorie

des biens nationaux. C'est pour cela que la gestion des sites classés est confiée aux services de l'état, et non aux collectivités territoriales, et plus précisément aux services des Direction Régionales de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL), et des Unités Départementales de l'Architecture et du Patrimoine (UDAP). Les personnes physiques issues de ces organismes sont l'inspecteur des sites de la DREAL, et l'Architecte des Bâtiments de France pour l'UDAP.

En termes d'obligation, tous les travaux susceptibles de modifier l'aspect ou l'état d'un site classé sont soumis à une autorisation spéciale délivrée par le Préfet ou le Ministère (en fonction du type d'aménagements) après avis de l'Architecte des Bâtiments de France et de la DREAL. Par ailleurs, les sites classés et inscrits ont le statut de servitudes d'utilités publiques et doivent être intégrés dans les documents d'urbanisme.

Enfin, il existe deux niveaux de classification pour les sites, les mêmes que ceux concernant les Monuments Historiques : les sites classés et inscrits. En fonction du niveau de protection dépendront ensuite les procédures d'instruction de dossier lors de travaux ayant un impact potentiel sur un site classé ou inscrit.

Documents originaux présentant la loi (1906) organisant la protection des sites et monuments naturels de caractère artistique

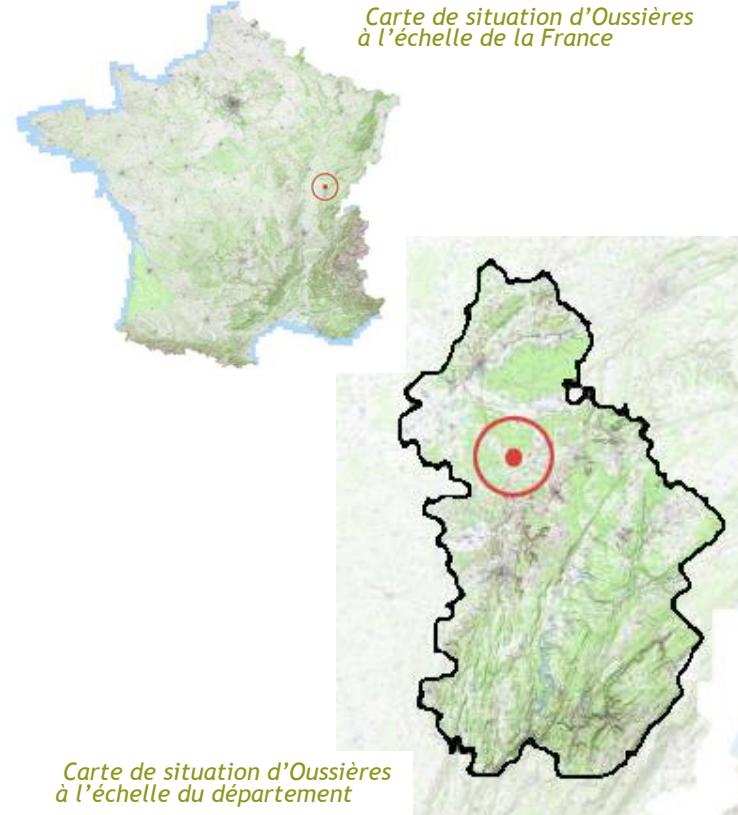


Présentation de la commune d'Oussières

Oussières est une commune située dans le département du Jura, en région Bourgogne - Franche Comté.

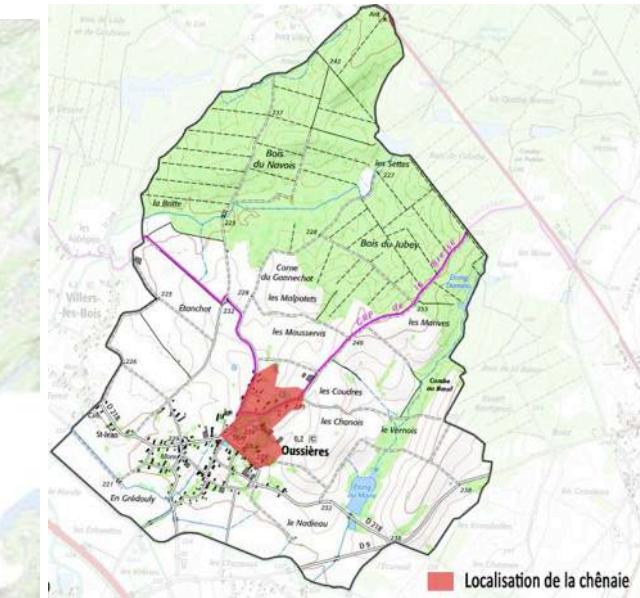
Quelques données sur la commune d'Oussières :

Nombre d'habitants	233 en 2015
Superficie	7,54 km ²
Densité	31 hab / km ²
Communauté de communes	Communauté de communes Arbois, Poligny, Salin - Cœur du Jura
Activités économiques	1 fromagerie avec 10 producteurs dont 3 sur la commune 1 entreprise de couverture bardage et étanchéité (OBTP) 2 électriciens bâtiment 1 entreprise Maçonnerie générale et gros œuvre 1 paysagiste 1 lampiste d'art 1 commerçant sur marché 1 Programmeur Informatique 1 créatrice mode et robe de mariée



Carte de situation d'Oussières à l'échelle de la France

Carte de localisation de la chênaie dans le territoire communal



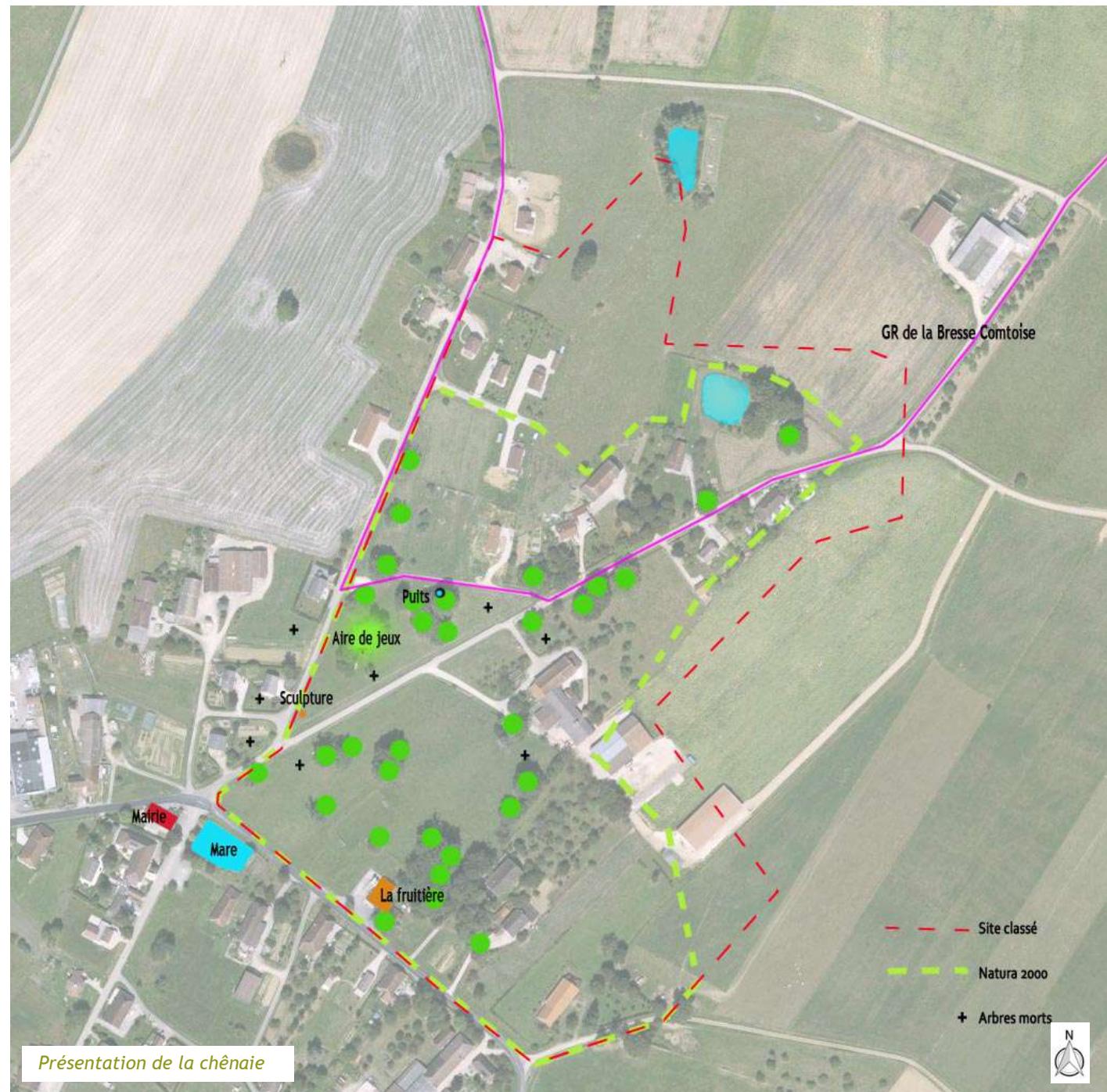
Polarité de la commune autour de la mairie

Le site de la Chênaie couvre 20,58 hectares sur des terrains communaux (4,5 hectares) et sur quelques parcelles privées (15,5 hectares). En 2018, il est constitué de **33 chênes remarquables** (Chêne pédonculé - *Quercus robur*), appelés parfois « vénérables » ou encore des « colosses » qui sont isolés ou regroupés. Ce sont les vestiges d'une plantation de 300 sujets (source : fiche de la DREAL) qui d'après des sources convergentes semblent avoir été plantés à la révolution française. Cette formation de plantation qui privilégie les couronnes au détriment des troncs visait une production de glands pour nourrir les porcs. La glandée, ou glandage, était le droit d'usage de faire pâturer les cochons sous les chênes afin de les engranger avec les glands tombés au sol.

- 8 Le site a été classé le 30 juillet 1910 au titre des Monuments naturels. Il restait, à cette époque, environ 300 chênes.

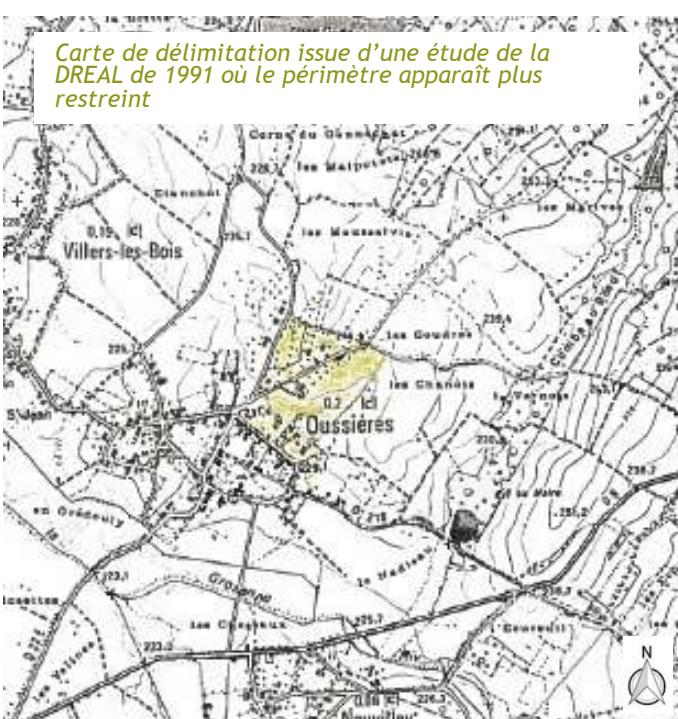
Depuis 2010, le site est aussi couvert par Natura 2000 « Bresse Jurassienne » au titre des Directives Oiseaux et Habitat Faune Flore. En effet, les chênes abritent entre autres le Grand Capricorne, un coléoptère protégé. Le classement Natura 2000 dépasse largement le périmètre de la chênaie (10 hectares environ) puisqu'il s'étend de Bletterans à Chaussin sur près de 9500 hectares.

Le site est traversé par un sentier de Grande Randonnée du Pays de Bresse Comtoise.

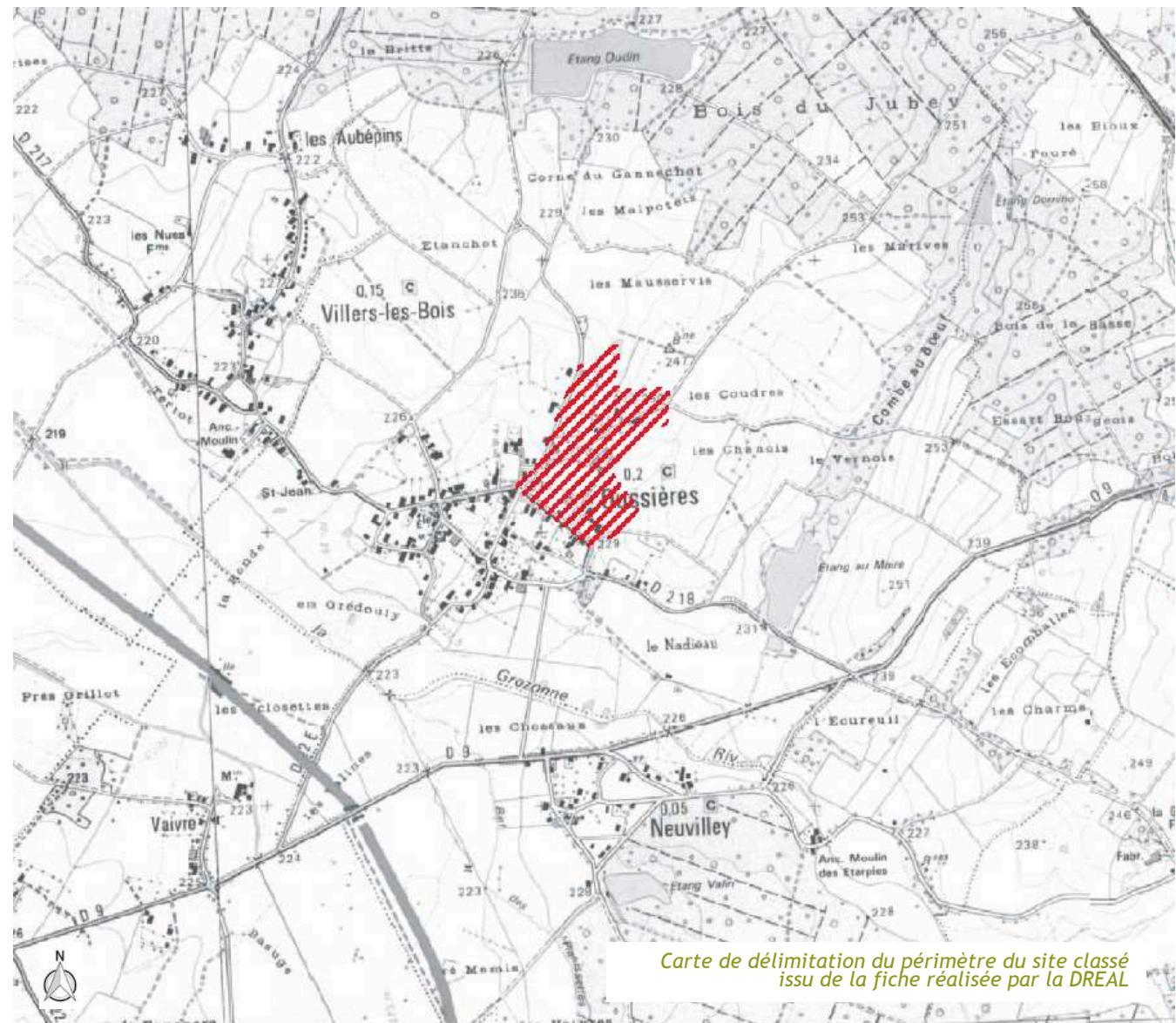


Classé à une époque où les monuments naturels ne nécessitaient pas de périmètre précis (comme une cascade ou un mont), la Chênaie d'Oussières n'a jamais été délimitée précisément par un périmètre ou par une délimitation cadastrale claire. L'inspection générale du ministère avait, à ce sujet, reconnu la nécessité de poursuivre le classement de ce site en s'appuyant sur un périmètre d'usage et de se munir d'un plan de gestion pour pallier à cette situation. La définition d'un périmètre officiel nécessiterait une procédure lourde et longue certainement risquée pour le devenir du site. Aujourd'hui, il est d'usage de définir des périmètres précis lors de nouveaux classements de sites naturels mais cela n'était pas le cas au début du XXème siècle.

9



Carte de délimitation issue d'une étude de la DREAL de 1991 où le périmètre apparaît plus restreint



2 /// DIAGNOSTIC CROISÉ



2.1.

Les caractéristiques du socle naturel



2.1.1. La géomorphologie

La commune d'Oussières appartient à l'unité paysagère de la **Bresse Comtoise** (atlas des paysages du Jura) et à la sous-entité « le Val d'Orain et de Cuisance ». Le paysage y est marqué par un relief de grandes étendues occupées par l'agriculture céréalière et des domaines forestiers. Les altitudes sont comprises entre **250 et 300 mètres** avec de faibles pentes découpées par des vaux dont l'axe principal est le nord-ouest.

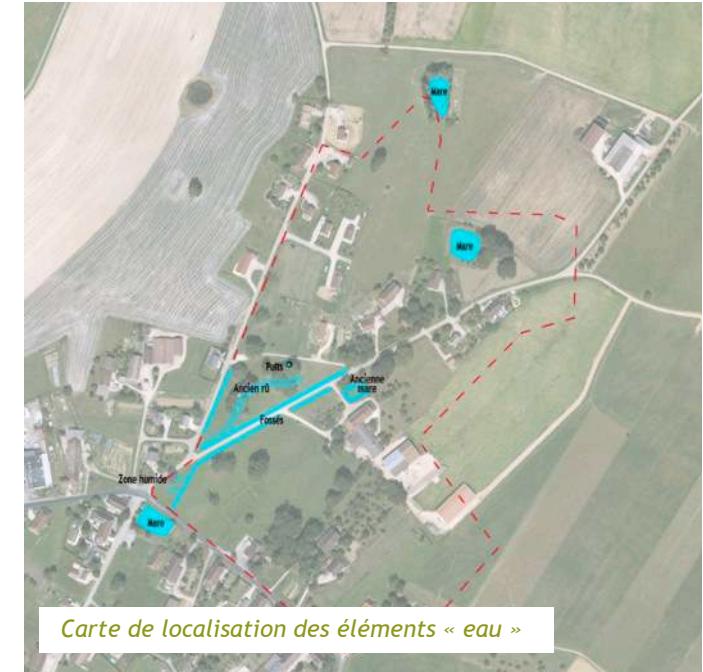
La commune couvre un large territoire qui est situé **en tête de bassin versant** d'où les ruisseaux s'écoulent vers des rivières qui cernent la commune et se jettent dans la Grozonne et l'Orain. Le bourg domine donc une **large vallée ouverte** qui tranche avec les **hauteurs boisées** qui occupent le nord de la commune.

La chênaie se situe sur une altitude moyenne de **238 mètres**. Elle subit une légère déclivité vers la mare, au sud-ouest, et offre donc **des points de vue dominants** sur le site et au-delà des limites communales.

Des **fossés** longent la rue du bois de l'Ahier et traversent la rue de l'Eteinche pour déboucher dans la mare. L'eau est affleurante dans les prairies et le « parc ». Ces sols hydromorphes sont dus à la présence d'une superposition de roches sédimentaires (cailloutis pris dans un ciment d'argile et surmonté de limons) formant des **couches imperméables**. Un **puits** illustre ce rapport à l'eau en haut de la chênaie. L'eau était encore plus présente au début du XXème

siècle, sur le site, avec **une autre mare** devant la ferme de la famille Chanois, comme en témoigne la photographie ci-contre.

L'habitat témoigne de la nature du sous-sol avec ses **toitures en tuiles d'argile** et ses **modénatures ou parement en pierre (grés ou calcaire gris** selon les bâtisses).



2.1.2. Les milieux et la gestion

La chênaie représente un ensemble assez homogène en termes d'habitat. Les grands chênes se développent sur des prairies (fauchées, pâturées, tondues...), le milieu est principalement ouvert. La végétation herbacée est classique de ces **milieux prariaux** (Agrostis, Brome...). On notera la très faible présence d'arbustes sur le site : quelques houx et plusieurs espèces horticoles formant les haies des jardins.

La chênaie est marquée par un gradient d'humidité positif du point haut vers les points bas et la mare au sud-ouest. On notera la présence d'une végétation spécifique des milieux humides avec des joncs et des Laîches dans le bas de la prairie pâturée. Ces espaces inondés de façon non permanente, représentent un intérêt écologique de diversification des milieux à l'échelle du site et plus largement au niveau de la Bresse Jurassienne.

Le sol de la Chênaie est couvert par une **strate herbacée** qui subit plusieurs types de gestion :

- La parcelle du « parc » est **tondue** régulièrement sur toute sa surface. Elle s'apparente à une pelouse. L'intérêt pour la biodiversité y est faible.
- Les bas-côtés et fossés sont entretenus de la même façon et au même rythme.
- L'enclave à côté de la fruitière est aussi tondue.

- La parcelle côté fruitière est **pâturée** par du bétail bovin. La strate herbacée y est plus diversifiée et une flore de **prairie humide** est présente.
- Des parcelles limitrophes sont pâturées par des poneys ou des ânes qui apportent en général, une meilleure qualité à la prairie du point de vue de la biodiversité.
- Les jardins privés au sein du site classé et en périphérie sont tondus.

Quelque soit le mode de gestion, cette vaste étendue herbacée a été maintenue naturelle et apparaît comme un ensemble continu. Pourtant, cette surface en herbe n'a pas toujours existé puisque la présence des cochons, **jusque dans les années 1970, engendrait un sol labouré par les groins**.



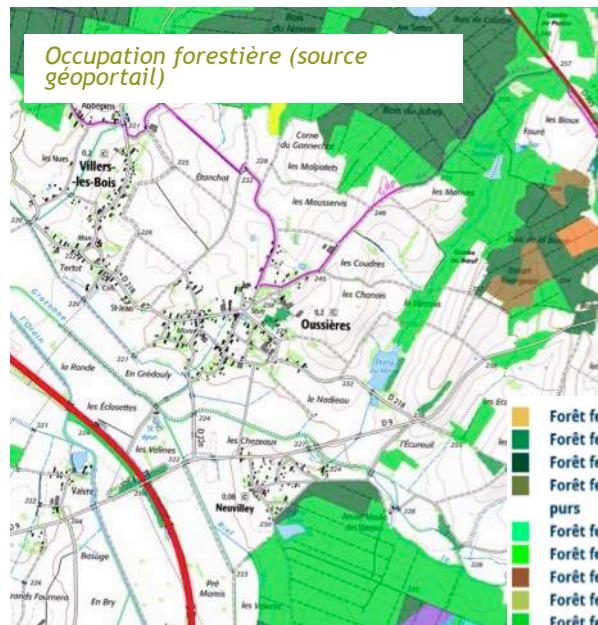
2.1.3 La trame arborée

Le Schéma Régional de Cohérence Ecologique

La chênaie d'Oussières est à la rencontre d'un corridor fonctionnel à préserver et d'un corridor à remettre en état. A l'échelle régionale seule la lisière de la forêt de Choiseul avec ses étangs est définie comme constituante majeure du réseau de corridors.

La trame forestière

Les forêts qui cernent la commune sont majoritairement composées de feuillus. La chênaie est un des maillons de la trame arborée qui connecte la forêt de Choisel au bois de

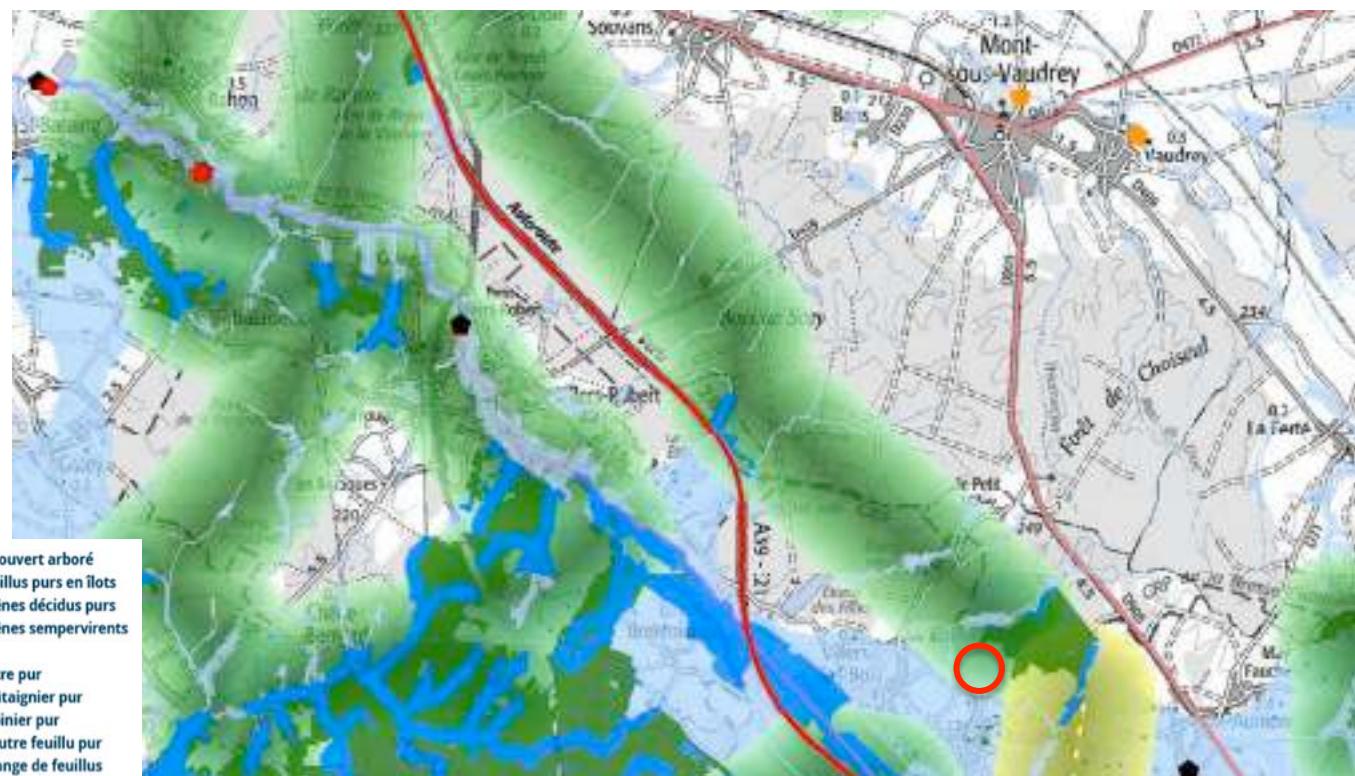
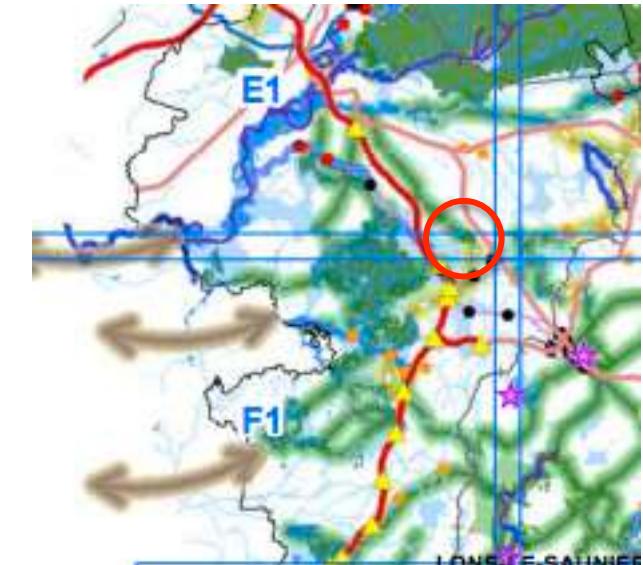


Foras. Cette continuité est favorable aux coléoptères, aux chiroptères, et à l'avifaune.

*Cartes du Schéma Régional de
Cohérence Ecologique*

Trame verte

-  Réservoir régional de biodiversité
 -  Corridor régional potentiel à remettre en bon état
 -  Corridor régional potentiel à préserver
 -  Corridor régional potentiel en pas japonais
 -  Réservoir régional à chiroptères



Le collet des chênes

La majorité des chênes est dans un état critique ; s'ils n'étaient pas en site classé et s'ils n'étaient pas hôtes d'une espèce protégée, nombre d'entre eux seraient voués à un abattage pour limiter les risques par rapport aux personnes et aux biens. Les problèmes majeurs et récurrents au collet sont les galeries de grand capricorne bien sûr, mais aussi l'altération des tissus, liée à l'âge avancé des chênes. Divers agents lignivores fragilisent l'ancre des arbres. Certains mâts racinaires sont fortement dégradés.

Des cavités internes ou ouvertes sont souvent très importantes ; le son au maillet est révélateur et les sondages avec la tige métallique montrent parfois des cavités totalement traversantes.

Quelques sporophores de champignons sont visibles, mais ils restent assez exceptionnels.

15



Les troncs et charpentières

Au niveau des troncs, les trous de sortie du grand capricorne sont bien visibles sur certains sujets.

De nombreux chênes sont envahis de lierre, qui masquent les éventuels défauts ; le lierre prend parfois des proportions impressionnantes.

Au niveau des branches charpentières, le grand capricorne est également très présent ; pratiquement toutes les plaies des tailles récentes montrent des galeries.

L'impact est également très visible sur les résidus laissés au sol.

Les ruptures de charpentières sont nombreuses, anciennes et plus récentes. Les déchirures des tissus sont impressionnantes. Si certains arbres ont réussi à isoler ces plaies, la plupart ne les maîtrisent ; les tissus adjacents meurent et se dégradent, accentuant la ruine de ces éléments, et précipitant donc la ruine de l'arbre.

Quelques branches tombées au sol récemment montrent qu'il ne reste que peu de bois pour garantir leur maintien. La disparition des tissus du bois entraîne une fragilité évidente.

Comme pour les collets, les **problèmes majeurs et récurrents** sont les galeries de grand capricorne qui augmentent la fragilité des tissus, fragilité liée au vieillissement naturel des arbres.



Les houppiers

D'un point de vue physiologique, les déperissements des chênes, liés à leur âge, aux attaques du grand capricorne et autres pathogènes sont importants.

Sur la deuxième image de la colonne de gauche, on trouve :

- A gauche, un chêne dont la vitalité est encore correcte
- A droite, un chêne fortement dépréssant : le houppier est réduit, les branches charpentières en petit nombre, les extrémités souvent sèches (peu de rameaux).

Malgré la taille récente effectuée, le bois mort est encore bien présent, signe de l'évolution négative des chênes.

17

La taille du bois mort laisse parfois des sujets dans un triste état esthétique.

Quelques sujets critiques

Quelques sujets sont particulièrement critiques : L'arbre n°16, situé à proximité d'une maison neuve.

Cet arbre a subi une taille de réduction qui a diminué le volume de son houppier et donc sa prise au vent, mais son collet est fortement altéré et en cas de rupture à ce niveau, vers la maison, celle-ci sera touchée, puisque la distance arbre-maison est de 12m et la hauteur de l'arbre est de 14 m.



Taille sévère



Bois mort



Comparaison d'un chêne correct et d'un dépréssant



Arbre n° 16



Arbre n° 16

L'arbre n° 14, situé au milieu du pré, est totalement ruiné. L'étaï qui soutenait une branche ne sert plus à rien ; une grande partie des tissus a disparu, l'architecture est totalement désorganisée. Des charpentières ont déjà rompu par le passé, les dernières vont sans doute faire de même. Cet arbre accueille régulièrement la chevêche d'Athéna.

Deux arbres ont été totalement taillés au niveau des charpentières : ces individus ne présentent plus de risque majeur, étant donné que leur prise au vent est quasi nulle ; ils peuvent néanmoins s'effondrer par suite des actions du grand capricorne ; leur seul intérêt est désormais uniquement écologique.



Quelques beaux sujets

En revanche, quelques sujets ont une belle allure, isolé ou en groupe.

Et certains empattements sont remarquables : (même s'ils sont sans doute le signe d'une difficulté pour l'arbre à s'ancrer en profondeur...)

A noter : l'arbre n°34, qui ne fait partie de l'inventaire (sans doute trop jeune) est un très beau chêne, bien formé, dynamique ; il peut être représentatif de ce que pourrait devenir la chênaie dans 30-50 ans avec le semis ou la plantation de jeunes chênes à partir d'aujourd'hui. Cependant, le projet d'agrandissement de la fromagerie, s'il est maintenu, nécessiterait son abattage.

19

A noter, deux chênes subissent un piétinement renforcé sur leur système racinaire à cause de la localisation d'une clôture et d'un râtelier.

Pérennité des chênes

Si la taille des charpentières peut diminuer les risques de rupture liés à la prise aux vents des houppiers, l'état altéré des collets est souvent préoccupant en terme de tenue biomécanique des arbres. Une grande partie des chênes est proche de la ruine et sans pouvoir donner un terme précis, on peut s'attendre à voir plusieurs sujets tomber dans la prochaine décennie.

La taille reste cependant traumatisante pour la physiologie des arbres eux-mêmes et pour leur aspect esthétique.



Beau sujet



Beaux sujets



Beaux sujets



Empattements remarquables



Arbre n°34

Synthèse cartographique

Légende de la carte de localisation des chênes.

Arbre ruiné, fortement réduit ; mort ou moribond. Risque limité par la taille

Arbre dangereux ; collet fortement altéré ; risque majeur de rupture de l'arbre entier ou de grosses charpentières.

Arbre présentant des défauts majeurs importants et graves ; risque avéré de rupture et/ou en cours de dépérissage.

Arbre présentant des défauts majeurs mais encore acceptables. Le risque principal est une rupture estivale de charpente.

20

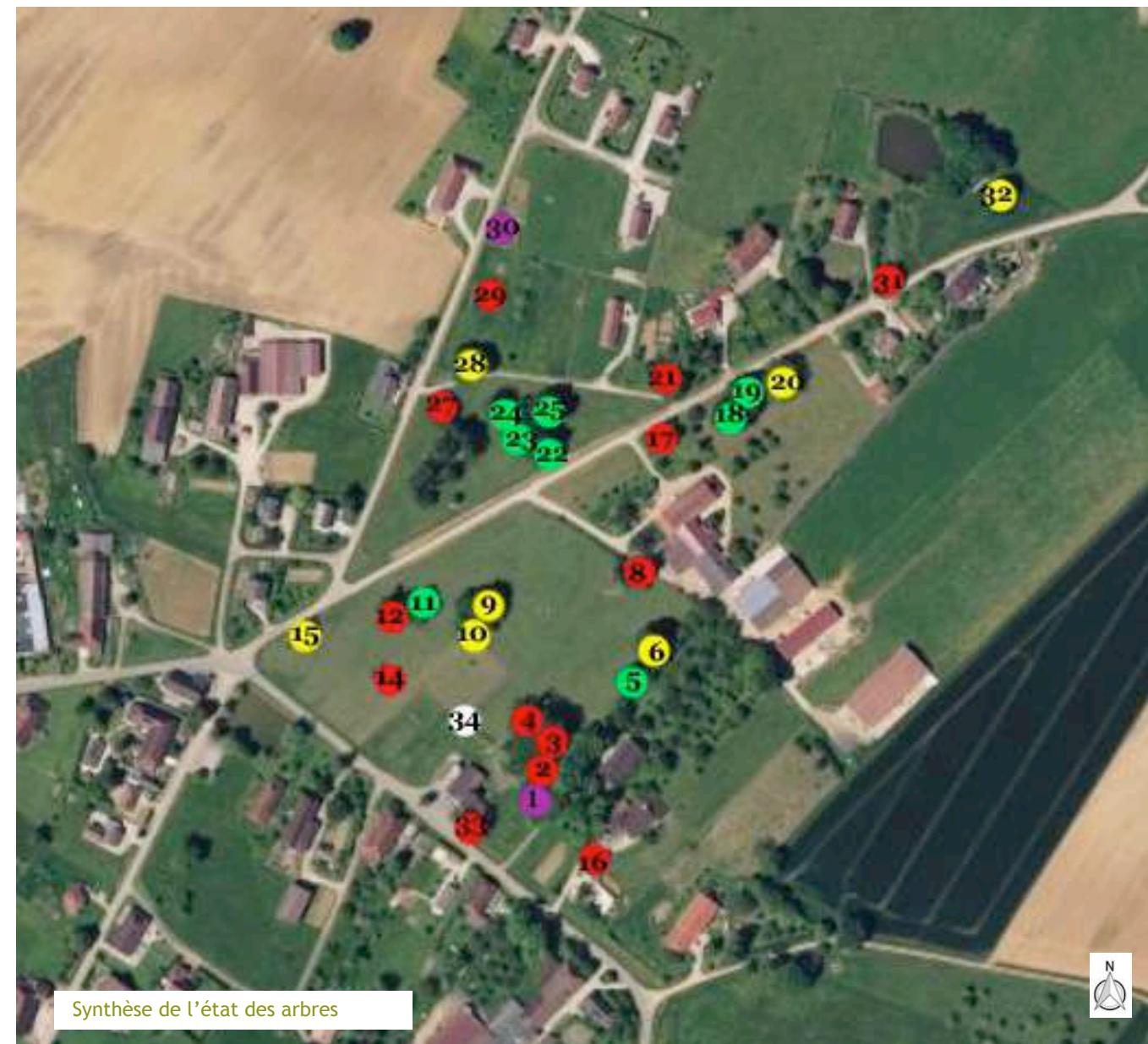
Deux catégories d'arbres ne figurent pas dans cette légende :

Arbre présentant des défauts mineurs ou consolidables.

Arbre sans défaut majeur décelable.

Les numéros utilisés sont ceux de la précédente étude, afin de conserver les souvenirs liés à chaque arbre, le cas échéant.

La classification des chênes est parfois difficile, certains sont entre deux catégories. La répartition dans l'une ou l'autre catégorie tient alors compte également de la localisation des arbres et de la proximité des cibles potentielles.



Les autres chênes

Les deux chênes plantés (2c)

Au sein du site, de nouvelles constructions ont été autorisées sous réserve de la prise en compte de préconisations et l'application d'une mesure de compensation. Celle-ci consiste à planter deux chênes (*Quercus robur*) au sein de la parcelle concernée par toute nouvelle construction. La mesure est en place depuis une trentaine d'années et vise à faire perdurer la présence de chênes sur le site dans l'attente de disposer d'un plan de gestion. Plusieurs propriétaires ont bien planté leurs chênes, d'autres ne l'ont pas fait par soucis de place compte-tenu du développement des arbres à terme. Pour ceux qui ont bien été plantés, certains ont été abattus depuis pour cause de dommage sur les réseaux souterrains. Finalement, ceux qui restent sont parfois taillés sévèrement pour limiter leur développement à proximité des constructions.

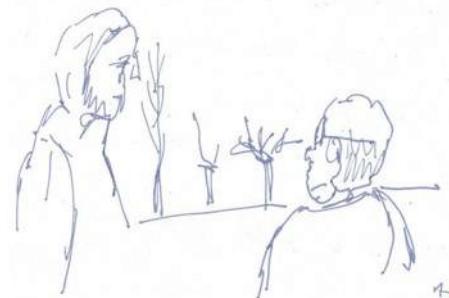
Les jeunes chênes

Quelques chênes se sont spontanément développés au gré de la régénération naturelle qui a échappé aux tontes.

Deux semblent avoir souffert d'asphyxie dans le bosquet des bouleaux. Ils sont secs. D'autres nécessitent d'être dégagés et protégés pour assurer une transition au moment où les vieux chênes auront disparu.

Les pousses de chênes

Le sol est jonché de pousses de glands qui ne demandent qu'à se développer.



« J'ai planté mes deux chênes, j'ai fait deux formes, une haute et une en boule. »



Les autres arbres

Les bouleaux (B)

Au sein du « parc », des bouleaux ont poussé spontanément et offre un ombrage aux jeux. Cette essence pionnière a une durée de vie limitée et forme un **écran visuel** qui ne permet pas d'apprécier la chênaie depuis certains points de vue. Cependant, comme de nombreuses espèces (érables noisetiers, aulnes...) il s'agit d'une espèce allergène qui peut impacter les enfants qui utilisent le parc.

Un bouleau de très grande dimension se situe à proximité d'un « bosquet » de chênes.

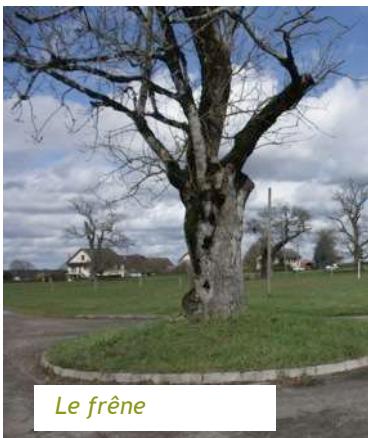
22

Le frêne (F)

Devant la fruitière, un vieux frêne trône sur un îlot rond. Pour beaucoup, il est confondu avec un chêne. Il a lui aussi subit une coupe d'entretien.

Le tilleul (T)

Devant la mairie, un tilleul de belle dimension trône et rivalise avec l'édifice.



Le frêne



Le grand bouleau



Le tilleul



Les bouleaux

Les arbres fruitiers (P)

La présence de plusieurs vergers sur les propriétés riveraines témoignent d'un intérêt pour l'arboriculture et affirme le caractère rural. Par ailleurs, ces arbres sont d'un grand intérêt pour la biodiversité.

Les arbres de la mare (M)

Les bords de la mare sont plantés, côté mairie, d'essences ornementales (*prunus* + érable *negundo*) et sur ses autres bords, de **saules**. Si les premières ne sont pas identitaires du site, elles affirment le caractère institutionnel de la mairie. Par contre, les saules correspondent bien à l'identité rurale et représentent un intérêt pour la biodiversité. Une taille en formation « têtard » pourrait être mis en place ce qui serait bénéfique à la chouette chevêche.

Les conifères (C)

Dans les jardins privés hors site classé, les plantations ne sont pas réglementées. Deux hauts résineux apparaissent donc en limite du site et concurrencent visuellement les chênes.

La présence de lierre sur les vieux chênes

Plusieurs lierres habillent les grands chênes lorsque leurs lianes n'ont pas été coupées au pied par l'homme. Ces lierres représentent des refuges et des zones de nourrissages très importantes en hiver et au début du printemps pour la biodiversité. Leurs floraisons très tardives, jusqu'au début de l'hiver, représentent une source de nourriture pour de nombreux insectes afin de survivre ensuite pendant tout l'hiver. Contrairement aux idées reçues, la présence du lierre n'est pas un indicateur de mauvaise santé ou de senescence de l'arbre. Toutefois, il reste mal perçu du point de vue esthétique.



2.1.4. La faune

Un coléoptère rare et protégé

La Chênaie d'Oussières appartient au site Natura 2000 de la Bresse Jurassienne.

La chênaie a été classée en **site Natura 2000 au titre de la présence du Grand capricorne (*Cerambyx cerdo*)**, lui même inscrit à l'annexe 2 de la Directive Habitat Faune Flore.

Le Grand capricorne appartient aussi à la liste rouge mondiale et européenne des espèces menacées. Cette protection interdit de tuer ces animaux et leurs larves, de les déplacer ou de détruire leur habitat. Le Grand Capricorne est un des plus grands coléoptères de nos régions (jusqu'à 10 cm de long). Cette espèce est **inféodée aux chênes** et ne trouve sa place que dans les vieux arbres.

L'adulte, actif de mai à août, principalement au crépuscule, se nourrit de pollen, de miellat et de nectar. **Il ne présente aucun danger pour les arbres.**

Cette espèce **impacte l'arbre au stade larvaire**. En effet, les femelles pondent leurs oeufs entre les anfractuosités de l'écorce des vieux arbres. Une fois éclos, les oeufs donnent des larves. Ces larves, munies de fortes mandibules, sont xylophages (elle se nourrissent de bois vivant). Elles vivent près de 3 ans dans l'arbre, créant de multiples galeries pouvant atteindre 2 cm de diamètre. Ces galeries affaiblissent l'arbre qui est condamné à plus ou moins long terme.

Malgré tout, cette espèce présente un intérêt important pour la biodiversité. Par son activité elle met à disposition des ressources pour d'autres espèces. On dit qu'elle est saproxylique. Elle est considéré comme **une espèce ingénieur des écosystèmes**.

Les arbres blessés ou morts représentent une ressource alimentaire pour la espèces saprophages (espèce se nourrissant de bois mort), comme d'autres coléoptères ou d'autres insectes, et pour les champignons. Ils s'ensuit alors la mise à disposition de ressources pour les espèces mycétophages (se nourrissant de champignons), les espèces nécrophages (se nourrissant d'animaux morts) et zoophages (se nourrissant d'autres animaux). De même, les blessures de l'arbres produisent des exsudats qui attirent les espèces succiphages (se nourrissant des sucs végétaux). Une étude sur les coléoptères saproxyliques a été menée sur la forêt d'Oussières en 2009-2010. Elle révèle une grande diversité d'espèces. (source : Noblecourt T., Soldati F. et Barnouin T., 2010. Echantillonnage des Coléoptères saproxyliques dans le site Natura 2000 de la Bresse jurassienne (France, Jura). Rapport d'échantillonnage 2009-2010, Quillan : Office National des Forêts, Pôle National d'Entomologie Forestière. Décembre 2010)



Galeries de larve du Grand Capricorne



Grand capricorne mâle pris en photo par un habitant



Larve du Grand capricorne

Un cortège d'espèce patrimoniale :

Ces vieux chênes ont un potentiel d'accueil pour d'autres espèces d'intérêt.

Ils présentent de nombreuses cavités, failles, trous qui permettent à beaucoup d'espèces d'y trouver refuge. Ces arbres accueillent en particulier deux autres espèces de chauve-souris communautaires inscrites à l'annexe IV de la DHFF : la noctule commune et la sérotine commune (chauves-souris), qui ont été contactées en 2017 dans les chênes (source : CPEPESC & CD Eau Environnement).

La noctule est l'une des plus **grandes chauves-souris** de France. C'est une espèce insectivore qui sort au crépuscule. Elle est donc capable de prédateur les Grands capricornes.

- 25 L'avifaune trouve dans ces vieux arbres de multiples ressources. De nombreuses espèces de pics (essentiellement noir et mar) trouvent leur nourriture sous les écorces de ces arbres. Ils participent à la création de cavités qui permettent à d'autres oiseaux de s'abriter. On notera la présence d'une colonie de **Moineau friquet (espèce protégée)** (observation sur site de l'écologue) dans les cavités des branches mortes d'un des chênes au nord ouest du site. La **Chouette d'Athéna** (elle aussi protégée) a été observée dans ces vieux arbres (source : JNE). Elle y trouve des abris de choix à proximité des prairies, ces lieux de prédilection pour la chasse. Ce rapace nocturne est aussi l'un des prédateurs du Grand Capricorne et permet de limiter la population de cette dernière espèce.

La conservation et le renouvellement de ces vieux arbres permet de créer un milieu favorable à l'accueil de nombreuses espèces. Cet habitat participe à la mosaïque d'habitats "forestier" favorable à la diversité biologique. Il se trouve à proximité d'une des grandes forêts de la Bresse et forme ainsi un espace relais de grande importance.

La Bresse jurassienne est avant tout réputée pour son réseau de **zones humides**.

Les prairies humides et la mare à proximité de la chênaie sont autant d'habitats favorables à l'accueil de nombreuses espèces d'oiseaux et d'amphibiens qui occupent les plans d'eau de la Bresse.

La mare représente un potentiel d'accueil du **Triton crété**, entre autre. La pente et la végétation des berges sont déterminant pour cela. Ces deux espèces patrimoniales ne représentent qu'une infime partie des amphibiens de la Bresse qui pourraient se développer sur ces habitats.

Les prairies de fauche et les prairies pâturées sont favorables pour des espèces d'oiseaux rares et menacées comme le **Tarier des prés** (pour des arrêts ponctuels) ou encore la **Pie-grièche écorcheur**. La conservation des prairies naturelles est directement liée au maintien de ces populations. Le site et ses abords ne représentent pas un potentiel d'accueil majeur mais ils peuvent permettre à ces espèces de trouver un espace refuge à proximité de leur aire de vie ou lors de leur migration.



Chouette d'Athéna



Moineau friquet



Triton crété

2.2.

Évolution historique



2.2.1. L'histoire communale

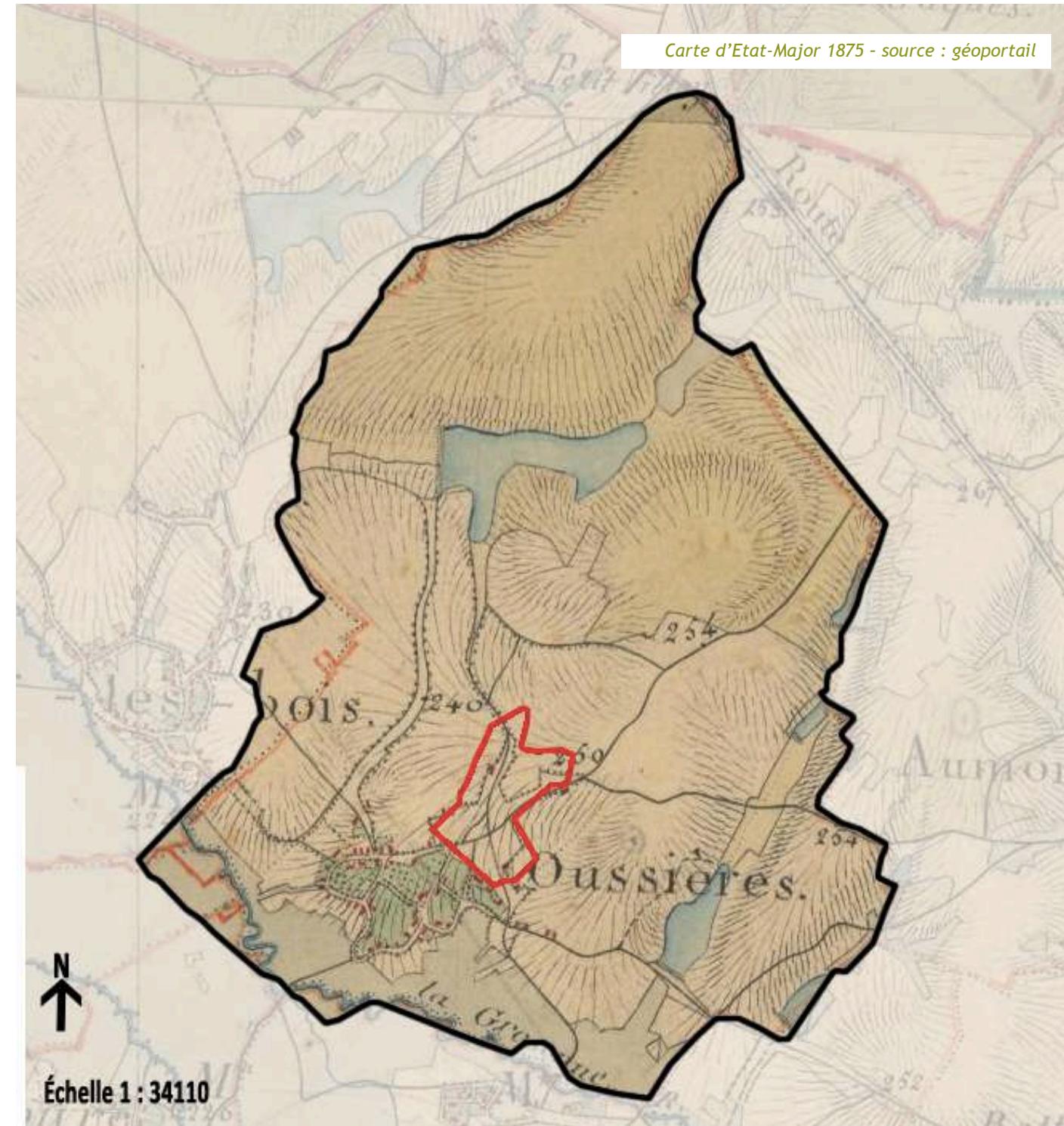
La première cartographie (Cassini, fin du XVIIIème) présente Oussières comme un hameau composé de quelques bâtisses implantées en rebord d'une côte dominant la Grozonne. L'étang vieux ainsi que la forêt de Choisel apparaissent déjà au nord de la commune. On remarque également une **masse boisée** (forêt selon la légende de la carte de Cassini) située au nord des bâtisses, à peu près à l'emplacement actuel de la chênaie actuelle. Cela semble donc confirmer la présence de la chênaie à l'époque de réalisation de la carte soit entre 1750 et 1815.

27



La carte d'État-Major finalisée en 1875 montre une évolution de la commune qui n'est plus considérée comme un hameau mais comme un village à part entière. Plus précise, elle permet d'identifier l'implantation du bâti réparti de manière peu dense, orienté selon l'axe des rivières (sensiblement est-ouest) autour de grands espaces ouverts pâturés et plantés de vergers. L'habitat est alors constitué en grande majorité de longères avec des faîtages perpendiculaires à la voie et présentant un pignon sur l'espace public. En dehors du bâti, les espaces proches de la rivière au sud du bourg sont dédiés au pâturage. Au nord du bourg, on retrouve les grandes cultures de la plaine et à l'extrême nord, de la forêt. A noter que la chênaie n'apparaît pas sur la carte d'État-Major où les arbres du centre-bourg ressemblent davantage à des vergers qu'à la chênaie. Tandis que dans les champs au nord de la commune, seuls les arbres composant les haies en plein champs sont représentés. On ne distingue pas d'arbres isolés.

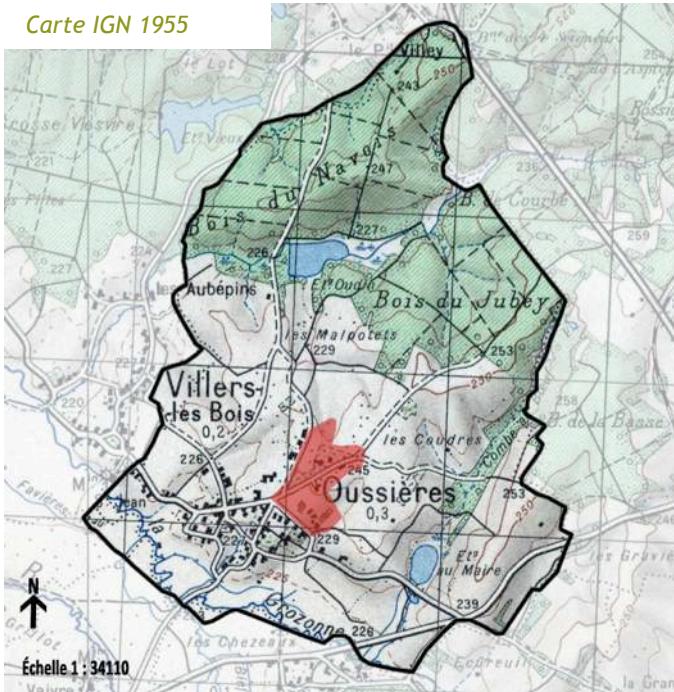
Une particularité d'Oussières réside également dans le fait que le village s'est développé sans espace réellement central ou structurant comme le sont, dans la grande majorité des communes françaises, les places de l'église. La commune s'est donc construite sur la base de quelques exploitations agricoles importantes autour desquelles sont venues se construire des maisons de bourg probablement liées aux travailleurs agricoles de l'époque.



Entre la fin du XIXème siècle et 1950, quelques nouvelles maisons se construisent à Oussières et viennent densifier le centre-bourg. Le réseau viaire se développe et de nouvelles routes remplacent les anciens chemins. Sont ainsi créées les routes vers l'ouest menant vers Villers-les-Bois, au nord vers le bois du Jubey, au nord-est vers la combe aux bœufs, à l'est vers le hameau du Rathier ou encore au sud en direction de Neuvilley. Sur la carte IGN de 1955, les vergers représentés dans le cœur du bourg sur la carte d'Etat-Major semblent avoir disparus au profit du développement de l'urbanisation, tandis que **la chênaie apparaît au nord-nord-est** du bourg, contrairement à la carte d'état-major.

29

Carte IGN 1955

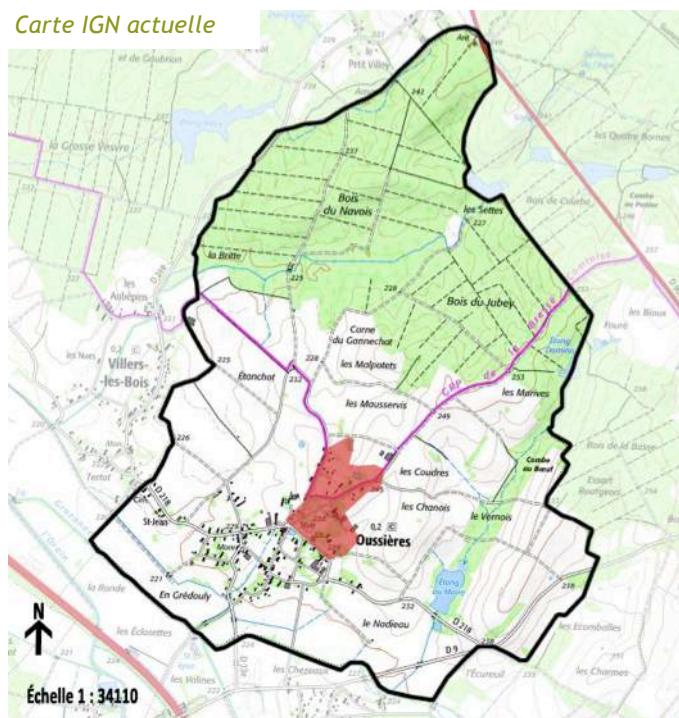


Enfin, la seconde moitié du XXème siècle est marquée par le développement des constructions toujours sous la forme de parcelles ouvertes à l'urbanisation. L'implantation des maisons commence à changer, avec des maisons non plus implantées en limite de parcelle le long des voies, mais plutôt en retrait, au cœur des terrains. Au-delà de l'urbanisation, les photos aériennes montrent deux choses. D'une part, l'évolution du parcellaire agricole entre les années 50 et aujourd'hui suite au remembrement. D'autre part, la présence importante de vergers et de haies qui ont fortement reculés aujourd'hui.

Enfin, il est à noté que ce développement communal s'est fait sans document de planification d'ensemble puisque la commune est soumis au RNU/ Un PLUi va prochainement être élaboré à l'échelle de la communauté de communes.

30

Carte IGN actuelle



2.2.2. L'histoire de la glandée

La glandée, ou droit de glandage est un droit né au Moyen-Âge de faire paître les cochons dans les bois appartenant à la commune ou au Seigneur local. La pratique est officiellement règlementée à l'échelle de l'ensemble du territoire national depuis 1669 date de la promulgation de l'ordonnance « sur le fait des eaux et forêts » (auparavant, chaque seigneur régulait le droit de glandée sur ses terres). Cette ordonnance régit en particulier les limites temporelles (période autorisée) et spatiales (lieux où la pratique est autorisée). La mise en place de ces règles répondait à plusieurs objectifs :

- Apporter un revenu pour les propriétaires forestiers en fixant le coût de la glandée
- Garantir le développement de la forêt alors très exploitée du fait des besoins en chauffage mais aussi des besoins militaires (constructions des bateaux et outillage militaire)
- Lutter contre un surpâturage qui détruirait les jeunes pousses ne permettant pas d'assurer la pérennité de la forêt.
- Lutter contre les maraudeurs qui s'appropriaient les glands.

Ce droit de glandée a été très important jusqu'au milieu du XVIIIème siècle avec le développement de la culture de la pomme de terre qui permit de mieux maîtriser la production de nourriture pour les porcs.

Cette pratique de la glandée s'est poursuivie à Oussières jusque dans la seconde moitié du XXème siècle. Dans la commune, l'élevage des cochons était très important jusque dans les années 70. Toutes les fermes – on en comptait une quarantaine après la guerre – disposaient de porcs pour l'alimentation domestique qui se baladaient librement dans le village et consommaient les glands tombés des chênes. Les agriculteurs de la commune se sont « enrichis » avec la vente des bêtes. L'époque des cochons, c'est aussi le symbole d'une ruralité marquée par les petites exploitations paysannes (20 à 30 hectares en moyenne) en polyculture (élevage laitier, céréales, cochons), et du nombre important de travailleurs agricoles dont le nombre évoluait en fonction des saisons. Le village était plus habité et plus vivant.

L'abandon de l'élevage des porcs dans la commune a aussi changé le paysage de la chênaie autrefois labouré par les porcs et qu'il n'était pas nécessaire de tondre.



Miniature de la glandée Les Très Riches Heures du duc de Berry



Bestiaire du Moyen âge - Bibliothèque de France

Les extraits de texte suivants témoignent des réglementations mises en place par le conseil municipal d'Oussières en 1793 et 1844.

Compte-rendu de séance du Conseil Générale de la commune d'Oussières du 22 Septembre 1793

(...) le conseil général de la commune d'Oussières (...) pour régler la glandée de leurs bois communaux et à cet effet il a été nommé un commissaire pour faire la visite et reconnaissance des dites glandés, il a été nommé par Jean-Claude Lombard et Jean-Baptiste Boisson, Claude Boisson, et Denis Boisson et après avoir visité et parcouru les dit bois, ils ont reconnus qu'il y avait pour emboucher cent quarante porcs ce qui fait chacun deux pour chaque habitant, il a été convenu que chaque habitant payera quatre (...) par porc pour subvenir au frais de ladite commune faute d'autres deniers libres il a été convenu qu'il (...)

Compte-rendu de séance du Conseil Municipal d'Oussières du 15 Mai 1844

(...) Considérant que ladite commune possède un terrain (...) appelé l'haïr, implanté de chênes, non soumis au régime forestier ; que chaque fois qu'il y a du gland, quelques personnes se permettent de l'abattre avant même qu'il ait atteint la maturité, en le ramassant pour en faire des provisions au préjudice des autres habitants ; que puisque ces chênes sont une propriété communale, il convient d'en réguler la production pour qu'elle ne devienne pas la proie des maraudeurs et que la répartition se fasse le plus justement possible.

(...) Le conseil arrête

Art. 1^{er} Que le droit de glandée ne sera exercé dans ledit canton qu'à partir du premier septembre prochain, époque à laquelle ledit conseil municipal déterminera la quantité de porcs que chaque chef de famille aura droit d'y envoyer

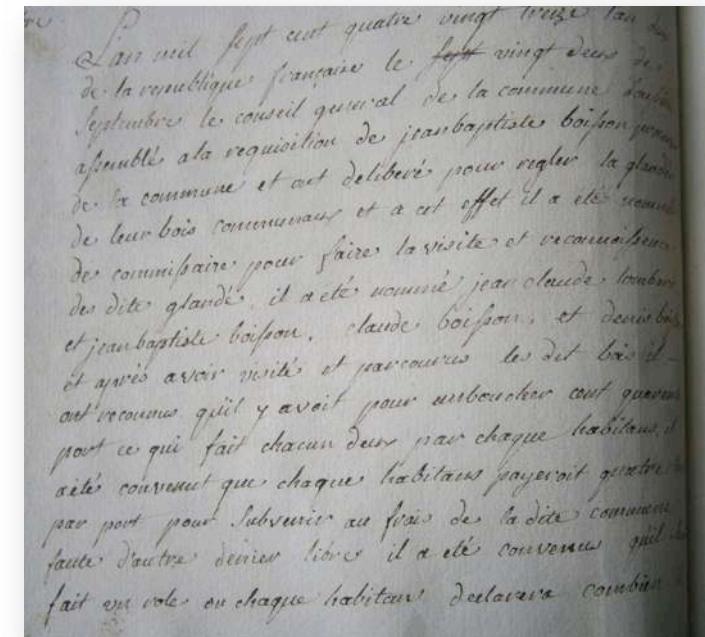
Art. 2^{ème} Défense est faite à tout individu d'abattre ou ramasser du gland dans ledit canton pour l'emporter à domicile.

Art. 3^{ème} Le garde champêtre demeurera chargé de l'exécution de la présente immédiatement après la sanction de l'autorité supérieure.

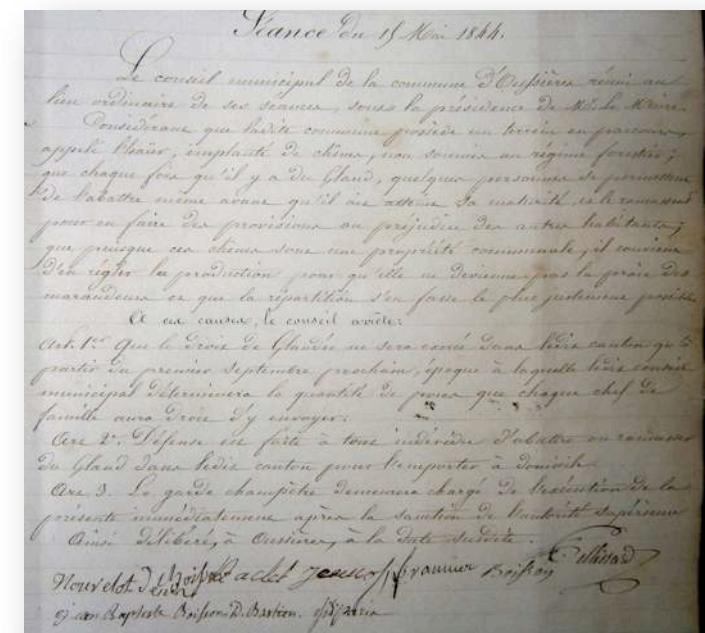
Par ailleurs, le compte-rendu d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Oussières daté du 21 Janvier 1837 témoigne de la présence de la chênaie en autorisant la coupe d'arbres. A noter toutefois qu'il différencie la chênaie du bois de l'Ahier alors que ces deux entités semblent aujourd'hui être mêlées.

Extrait de la séance extraordinaire du Conseil municipal d'Oussières du 21 Janvier 1837

(...) Considérant que pour donner une largeur régulière et un alignement (...) au chemin (...) qui conduit de Villers-les-Bois à Aumont en passant dans la commune d'Oussières, et dont les travaux prescrits par notre délibération du 8 Mai dernier, sont en cours d'exécution pour les affouages, il est nécessaire d'abattre trois pieds de chênes non soumis au régime forestier, plantés sur un terrain vague et communal : le premier situé à la chênaie, le deuxième à l'haïr au nord de la maison de Pierre Boisson et le troisième au midi de l'habitation de la veuve de Jacques Rose (...)



Extrait du Conseil général de la commune d'Oussières du 22 Septembre 1793 – Archives départementales



Extrait du Conseil municipal d'Oussières du 15 Mai 1844 – Archives départementales

« Avec le lierre, c'est pas beau. Un beau chêne, c'est de belles racines, un beau fût régulier et lisse. »

2.2.3. L'évolution de la chênaie

Evolution des éléments arborés

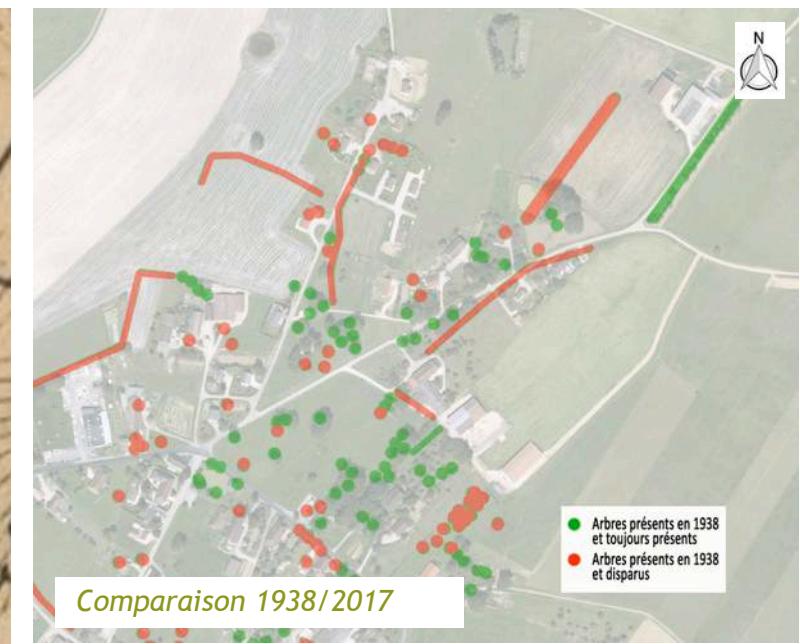
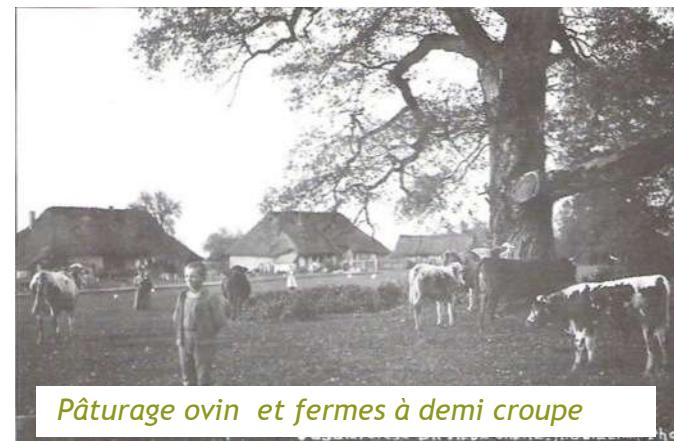
Avant les photographies aériennes apparues à partir de la deuxième moitié du XXème siècle, les cartes anciennes ne représentent pas la chênaie. Ainsi la carte d'Etat Major (XIXème siècle) illustre bien le tracé des chemins qui se croisaient au niveau du site de la chênaie, quelques fermes éparses et une ceinture arborée qui délimitaient un espace cultivé ; celui de la future chênaie. En aucun cas, l'espace n'apparaît boisé ou planté.

En revanche, la photographie aérienne de 1938 fait apparaître des arbres isolés et en alignements. Ces derniers semblent reprendre le tracé de la ceinture arborée représentée sur la carte d'Etat Major. Quant aux arbres isolés, il est impossible de dire s'il s'agit de chênes.

La comparaison de cette photographie aérienne avec celle de 2017 permet d'identifier les arbres disparus. Ce sont principalement les alignements et les arbres situés plus au cœur du village qui ont subit les effets du temps ou de l'urbanisation. La chênaie est bien l'espace où ils ont principalement perduré.

L'analyse des cartes postales du XXème siècle témoigne d'une ambiance générale qui a peu évolué avec la présence des chênes dits « millénaires », de prairies pâturées et de constructions visibles depuis le site. Dans le détail, on peut toutefois observer des mutations. Des mares existaient aux abords des fermes et un ruisseau semblait parcourir la chênaie. Les troncs des chênes étaient

systématiquement dégagés, là où plusieurs chênes sont aujourd'hui couverts de lierre et de broussailles. Un alignement d'arbres têtards longeait la rue de l'Eteinche le long de la mare. Enfin d'après l'étude réalisée en 1991, deux alignements de peupliers étaient présents le long des deux parcelles principales.



Evolution du bâti

Avant le classement du site, au XIXème siècle, seules **quelques fermes isolées** étaient parsemées aux abords de la chênaie. Au début du XXème siècle, quelques autres fermes sont apparues conservant les mêmes logiques d'implantation - les croupes sont exposées à la bise - et de construction.

L'**habitat traditionnel** est très présent sur le secteur avec plusieurs beaux exemples de **maisons de polyculture** composées de trois travées en façade : la porte et les fenêtres de l'habitation, la porte de la grange et la porte d'écurie. Les toitures sont souvent en demi-croupe avec une forte pente de 35 à 45°. Autrefois, elles étaient couvertes de chaume, aujourd'hui de tuiles.

A présent, les abords du site se sont **densifiés** et les logiques d'implantation ont évolué : desserte

en raquette, implantation en profondeur, division parcellaire.

La forme architecturale des constructions datant de l'époque des Trente Glorieuses s'inspire des **pavillons modernes** de l'époque avec des garages en rez-de-chaussé, celui-ci étend parfois en surélévation sur une butte, les maisons sont compactes et à étages et les toitures n'ont plus de croupes.

Les toutes dernières constructions respectent plus le principe de rez-de-chaussé collé au terrain et d'absence d'étages, le faïtage respecte plus souvent l'implantation longiligne. L'avis de l'**Architecte des Bâtiments de France** permet de veiller à cette prise en compte des formes traditionnelles.

Cependant, l'**absence de règlement d'urbanisme** permet des implantations dans des secteurs longtemps restés ouverts.



Pavillons des Trente Glorieuses



Pavillons récents



Toitures traditionnelles à demi croupes



Carte de l'évolution du bâti et sens du faîtement traditionnel

2.3.

Vision sensible et d'usages



2.3.1. Perceptions paysagères

Les entrées du site

Le site de la chênaie est peu perçu de l'extérieur. Seules quelques cimes dépassent des toitures au loin grâce à la position dominante de la chênaie vis-à-vis du reste du bourg.

Quelques chênes annoncent l'arrivée sur le site par les deux entrées du nord : la rue du bois et la rue de l'Ahier. Ces deux entrées sont rurales avec des dents creuses qui ouvrent des perspectives sur le paysage lointain. Les entrées y sont progressives et aérées.

Par le sud, les arrivées viennent du bourg et seul le chêne de la Fruitière annonce leur présence. Celui situé en amont sur la rue de l'Eteinche est devenu difficilement perceptible (construction limitrophe et taille sévère). Ce sont donc les constructions à demi croupe et la fruitière qui font un effet de porte.

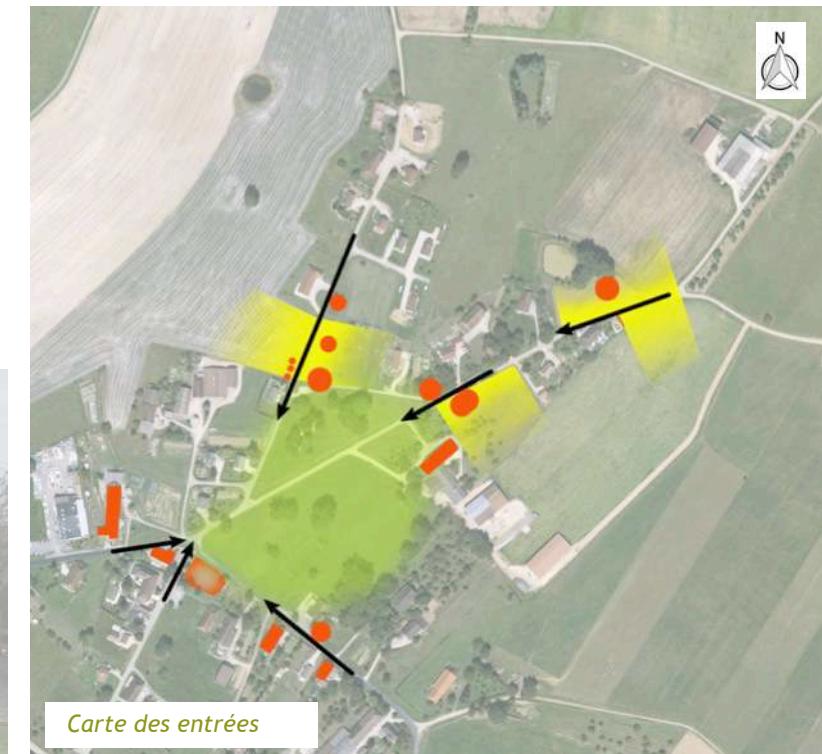
Au niveau de la mairie, par la rue du château, l'entrée se fait plus institutionnelle avec la mare et les aménagements d'accueil qui ont été créés (aire de stationnement, barrière le long de la mare, panneau pédagogique, mise en

valeur de la pesée).

Finalement, les chênes ne sont visibles que depuis la grande rue dans l'axe mais relativement tardivement. La mairie et l'édicule de la pesée borne l'entrée.

L'éventuel agrandissement de la fruitière pourrait modifier ces perceptions.

« Les gens cherchent la chênaie et sont déçus. Ils ne s'attendaient pas à ça. Ils imaginent une grande chênaie. »



Les limites

Le site classé, tel que présenté sur les différentes études de la DREAL, est bien plus large que le site perçu de la Chênaie. Celui-ci est concentré sur les deux parcelles du cœur du site celle dite du « parc » et celle jouxtant la fruitière. Ces deux parcelles sont clairement délimitées et contiennent l'essentiel des chênes. Le reste du site classé concerne des parcelles souvent privées où les chênes apparaissent à côté de constructions plus ou moins anciennes et de jardins paysagers. Enfin quelques chênes sont dans des petites parcelles encore épargnées par l'urbanisation mais qui semblent dissociées des deux premières.

Ainsi les **limites perçues** du site sont de plusieurs natures :

37

- 1) **Les chênes occultants** : quand ce sont les chênes eux-mêmes qui forment un front boisé dense.
- 2) **Les transitions fruitières** : quand des arbres fruitiers sont installés entre les constructions et les prairies de la chênaie.
- 3) **Les limites jardinées** : quand les haies et plantations des jardins forment un écran avec les constructions.
- 4) **Les frontières transparentes** : quand des clôtures ou la mare permettent au regard de passer mais interdisent l'accès.
- 5) **Les échappées visuelles** : quand l'espace de la chênaie semble se poursuivre visuellement au-delà de ses limites.
- 6) **L'absence de limite** : quand la fruitière semble située au sein de la chênaie sans délimitation particulière.



Muret en pierre sèche



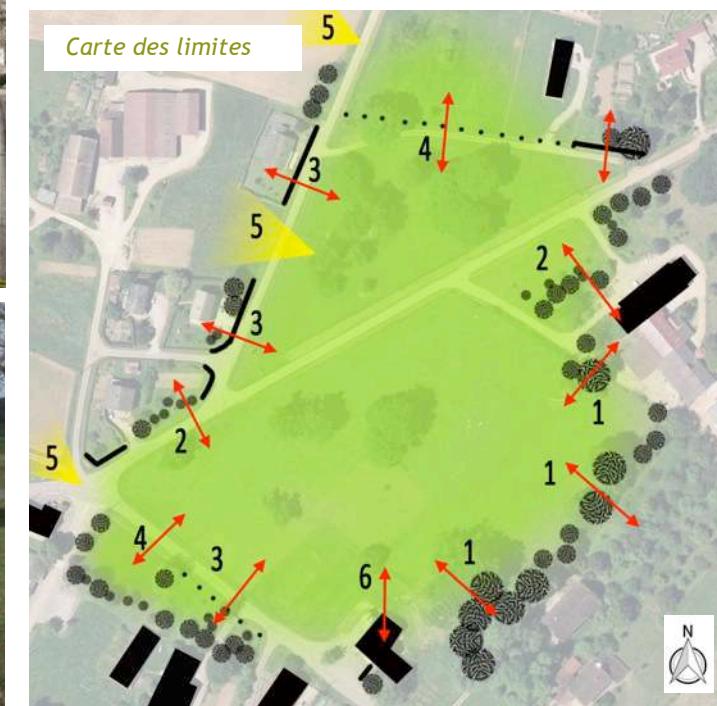
Haie de charmes et clôture à mailles



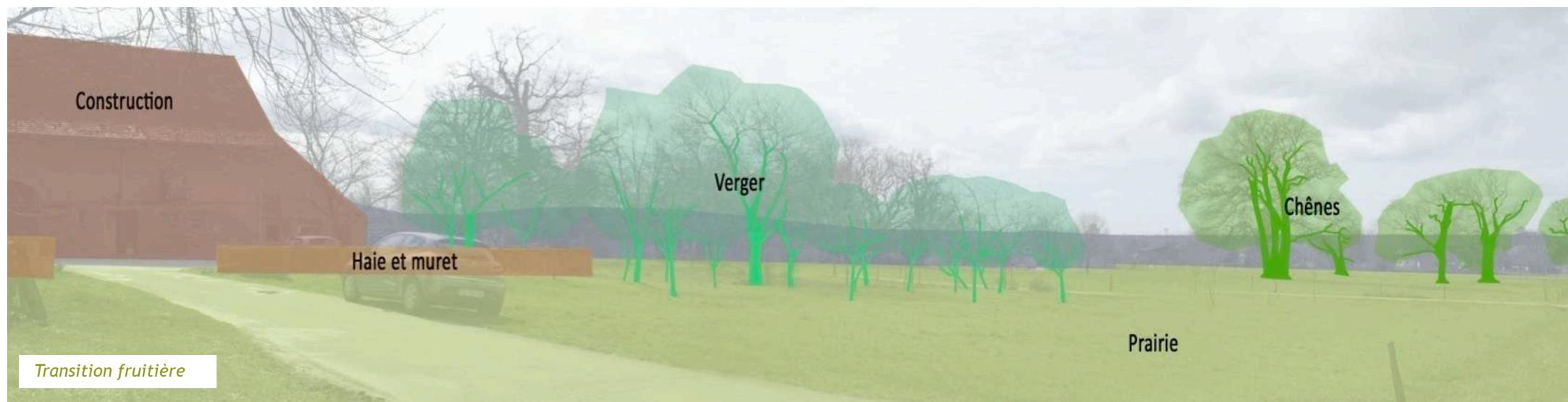
Clôture ajourée et plantée



Clôture type agricole



Les limites (suite)



Les accès

Bien qu'une grande partie des parcelles soit communale, seule la parcelle dite du « parc » a réellement un caractère public. En effet, les autres parcelles publiques sont pâturées et donc délimitées par des clôtures. Le regard peut profiter de ses espaces mais il n'est pas possible de s'y aventurer.

Alors que sur le « parc », les jeux, la statue, le mobilier et les panneaux d'information qui ont été installés affirment le caractère public de la parcelle. Cependant, elle reste difficile d'accès puisqu'elle est longée par des fossés humides qui incitent à rester sur les routes. L'accès physique aux chênes se résume donc à quatre accès dont un récemment réalisé pour les Personnes à Mobilité Réduite.

39
Or, la magnificence des chênes s'observe principalement à leurs pieds pour apprécier la circonférence des arbres et la puissance de leurs branches. Les cartes postales anciennes témoignent de ce jeu qui consiste à comparer la taille d'un homme avec ces « colosses ». Aujourd'hui, cette situation est crainte et évitée pour des raisons de sécurité.

« C'est au pied des arbres, qu'on se rend compte de leur taille. »

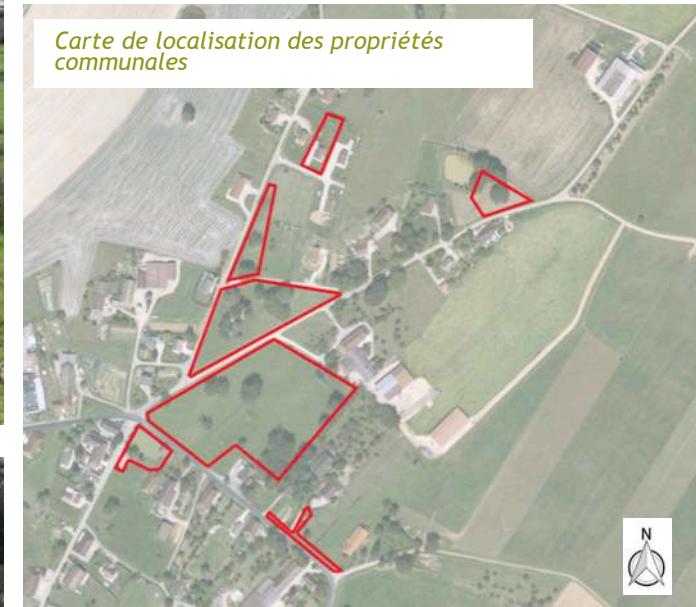
« Les gens cherchent la chênaie et sont déçus. Ils ne s'attendaient pas à ça. Ils imaginent une grande chênaie. »



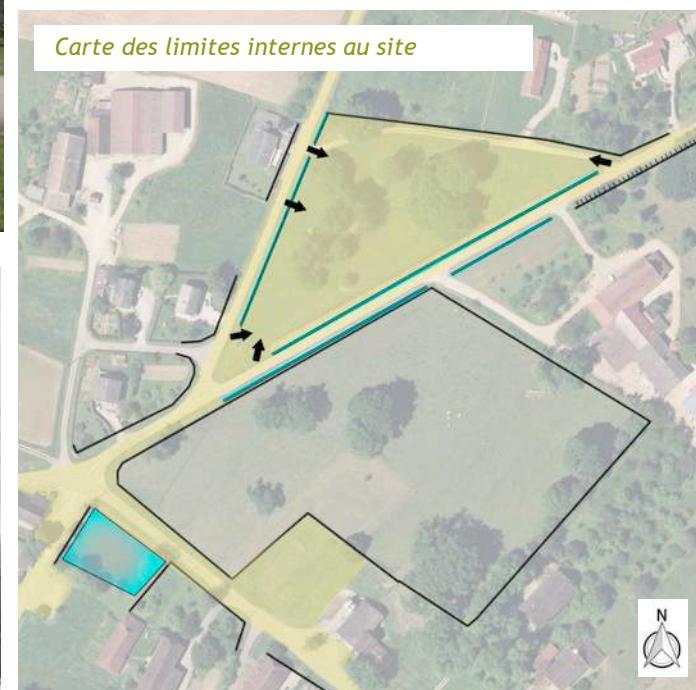
Clôture agricole



Fossé humide difficile à traverser



Carte de localisation des propriétés communales



Carte des limites internes au site



Carte postale du début du XXème siècle

Les vues

La chênaie est situé sur les hauteurs de la commune et offre donc quelques vues lointaines sur le paysage d'où émergent des points de repères : **les clochers de Montholier et de Colonne**. Une vue plus proche donne sur le **clocheton de l'ancienne école**.

Ces éléments ne sont pas liés à la chênaie mais ancrent le site dans son territoire.

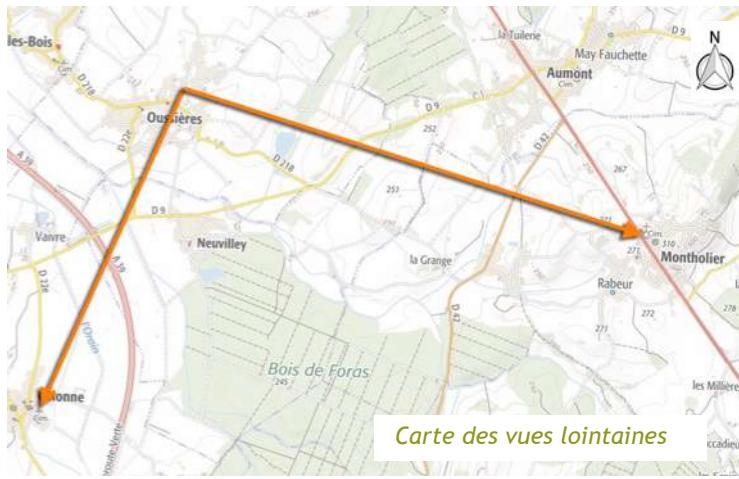
40



Vue sur le clocheton de l'ancienne école



Vue sur le clocher de Montholier



Carte des vues lointaines



Vue sur le clocher de Colonne

Les discordances

Bien que certains aménagements soient **pertinents en termes d'usage et d'appropriation de la chênaie**, ils ne témoignent pas de la meilleure **insertion paysagère** possible ce qui est dommageable dans un site classé.

Il ne s'agit pas forcément de supprimer ces éléments mais de les **intégrer** en les camouflant avec de la végétation (cuves en inox, pavillons et haies de conifères), de les déplacer (buts, passerelle, poteau) ou de les peindre dans un coloris sombre (jeux pour enfants).

Ces éléments ne sont pas tous au sein du site classé mais sont en **situation de covisibilité** et trahissent l'ambiance générale.

Certains éléments ne sont pas disgracieux en soit mais **altèrent la lecture du site et sa simplicité**. Ainsi, la jardinière ne s'avère pas indispensable, le poteau est inutile et la passerelle pourrait être déplacée pour servir à traverser un fossé. De la même façon, les bouleaux perturbent la lisibilité de la chênaie.



Construction et clôture trop visibles



Haie de conifères



Passerelle inutile



Poteau et but



Cuves

Les motifs

Le site comporte divers éléments paysagers uniques ou nombreux qui marquent l'identité de la chênaie. Voici un échantillon de ces motifs.



Houppier d'un chêne



Muret en pierre sèche



Clôture agricole



Mare et bâti traditionnel



Prairie et animaux qui pâturent



Haie de charmille et fossé



Puits



Préau, tas de bois et outils



Clôture agricole

2.3.2. Représentations

La chênaie d'Oussières n'a pas inspiré beaucoup d'artistes puisqu'on ne trouve **aucune représentations artistiques** la concernant. Cela va ainsi dans le sens d'un lieu plutôt confidentiel, assez méconnu en dehors de la commune.

Les seules représentations que l'on trouve sont donc les **cartes postales anciennes et les photos prises par les habitants et les élus**.

Ces deux représentations cherchent à révéler différents effets. Les cartes postales anciennes mettent en scène des personnages ou des éléments liés à l'activité humaine pour donner une échelle aux chênes. Ceux-ci sont généralement cadrés de près et de façon isolée des autres chênes.

Les photographies familiales plus récentes sont prises généralement de plus loin afin de révéler l'ensemble de l'arbre, lui aussi pris de façon isolée des autres chênes. Le travail en série semble privilégié, soit du même arbre à

43

différentes saisons, soit de plusieurs arbres mais de façon isolée. **Les personnages ont disparu de ces représentations.**



Série par saison d'un habitat



1915



Année non renseignée



1910



Triptyque encadré chez un habitant

2.3.3. Perceptions sensibles

Deux dispositifs de **concertation** ont été utilisés lors de cette première phase de diagnostic :

- Un questionnaire a été distribué à l'ensemble des habitants de la commune.
- Une journée de porte-à-porte a été organisée afin de rencontrer plus spécifiquement les riverains de la chênaie.

Nous nous concentrerons ici davantage sur la restitution des perceptions sensibles, la question des usages faisant l'objet d'un focus spécifique dans les pages suivantes.

Les mots

Pour décrire la chênaie, les habitants mobilisent principalement trois champs lexicaux :

- Le champs lexical de l'**histoire** : Patrimoine, histoire, longévité, souvenir, mémoire, Colbert
- Le Champs lexical de l'**esthétisme** : majestueux, grandiose, remarquable, beauté, joli, contemplation, exceptionnel, magnifique.
- Le champs lexical du danger : fragilité, menace, sécurité, problème.

L'utilisation de ces mots traduit un regard relativement paradoxal envers la chênaie. D'un côté, on la trouve magnifique, remarquable, elle est un témoin de l'Histoire auquel on est attaché. De l'autre, elle apparaît aujourd'hui comme un danger lié à des méthodes d'entretien qui ne recueillent pas l'adhésion de tous.

Viennent ensuite les champs lexicaux de la **nature** (espace de nature, verdure, nature, chouette, faune) et des **usages** (promenade, parc, vache, fêtes, liberté d'agir). A noter qu'aucun mot relatif à l'arboriculture n'a été employé par les personnes interrogées.

J'aime / Je n'aime pas

Les habitants apprécient plusieurs éléments du site. Bien sûr l'**arbre en tant qu'objet** mais aussi l'**ensemble paysager** composé des différents sujets et de la prairie. Ces arbres ont un côté « reposant », « agréables à regarder ». Les **jeux pour enfants** sont également très appréciés, ils sont le **symbole d'un usage du site qui le rend vivant**, cela étant encore renforcé dans un bourg où l'on ne trouve pas d'autres éléments de centralité. Le fait que la chênaie soit un témoin de l'Histoire est également très important, c'est un **patrimoine qui se transmet de génération en génération et qui lie les habitants du village**.

A l'inverse, trois éléments négatifs ressortent à l'évocation de la chênaie : la **gestion** et l'**entretien du site**, les contraintes liées à la **réglementation**, et enfin la peur de sa **disparition**.

Concernant l'entretien, les élagages successifs déshabilent peu à peu certains arbres qui « ne ressemblent plus à rien » pour beaucoup d'habitants. Le chêne coupé en morceau et laissé sur place fait également l'unanimité contre lui. « Ce n'est pas digne du site » comme nous avons pu l'entendre. Ou encore, « on aurait pas fait ça aux Champs Élysées ».

Les contraintes liées à la réglementation sont également rejetées par les habitants qui n'en voient pas l'intérêt. Le fait de planter deux chênes pour chaque construction de maison apparaît dorénavant inappropriate et peut même à terme menacer la structure et l'ensOLEILLEMENT des habitations.

« Celui-ci, il manque les vautours, on se croirait dans un farwest. »



« Comme ils ont taillé, on dirait un sapin. »

Pour les habitants rencontrés, ces photographies évoquent le plus ce qu'est la Chênaie.

Explications :

Ces chênes sont regroupés,

Ces chênes ont le fût dégagé,

Ces chênes n'ont pas été taillés trop violement.
Il est possible de s'approcher au pied des chênes.



Enfin, la crainte de la disparition est également un élément d'inquiétude important pour les habitants qui sont très attachés à la chênaie. Ils n'apprécient pas voir ces arbres disparaître petit à petit **sans que leur renouvellement ne soit assuré.**

L'écologie du site et la protection du Grand Capricorne, si elle ne soulève pas de contestation particulière, n'attire pas non plus d'intérêt particulier. Cela n'apparaît pas comme un élément important pour les habitants.

Le photolangage

Les photos et « smileys » présents sur cette page et la précédente ont été montré aux habitants avec la consigne d'exprimer celles qui représentent le plus le site et celles qui le représentent le moins.



« Un beau chêne, c'est au milieu des champs, loin des constructions. »



Ces deux photographies sont aussi représentatives pour certaines personnes interrogées. La raison est justifiée par la beauté des arbres.



Ces deux photographies sont jugées représentatives tout en soulignant que la statue et les bouleaux ne sont pas des éléments historiques.



Ces deux photographies sont estimées, par certains, comme « étrangères » au site de la Chênaie.

Les explications :

- *Le bois mort laissé sur place n'apparaît pas à la hauteur du site,*
- *La présence de l'eau semble extérieur au périmètre concerné et le point de vue choisi est inconnu par les personnes concernées.*

Le souvenir des arbres tombés

Chaque chute d'arbres est considérée comme un événement communal dont le souvenir est très précis dans les récits des habitants.

« Un jour, on discutait dehors, on est rentré déjeuner et en sortant, y en a un qui était tombé. Sans bruit. Y avait pas de vent. »

« J'étais entrain de remonter du purin avec mon cheval, y avait du vent, y en a un qui se balançait et puis il est pas remonté. »

« C'était un 14 juillet, une dame s'était assise au pied du chêne, elle surveillait ses vaches qui paissaient. Ses vaches se sont éloignées, elle les a suivie. Le chêne est tombé. A cinq minutes près, il tombait sur elle. »

« Y'en a un qui est tombé l'année dernière. Ma sœur a dit « oh lala ». »

« Quand j'étais gosse, je cherchais des vers sous un des chênes le boulanger est sorti me dire de déguerpir parce qu'il l'avait entendu craqué. Et une énorme branche est tombée dans la nuit. »

Les témoignages s'accordent à dire que 5 à 6 arbres sont tombés dans les dernières décennies. Leur localisation est aléatoire selon les souvenirs mis à pat celui qui a été sculpté et qui trône dorénavant à l'entrée d'une des deux parcelles.

Le maintien des deux derniers arbres tombés au sol semble permettre de faire perdurer un peu plus longtemps le souvenir des arbres. Mais plus que le besoin de se souvenir de l'arbre, il semble que ce soit le souvenir du risque qui

marque les esprits et qui génère, à présent, une perte d'usage.

En effet, plusieurs riverains ont évoqué le souvenir de repas, de fêtes ou de jeux au pied des chênes qu'ils ne se permettent plus aujourd'hui. La peur de l'accident domine.

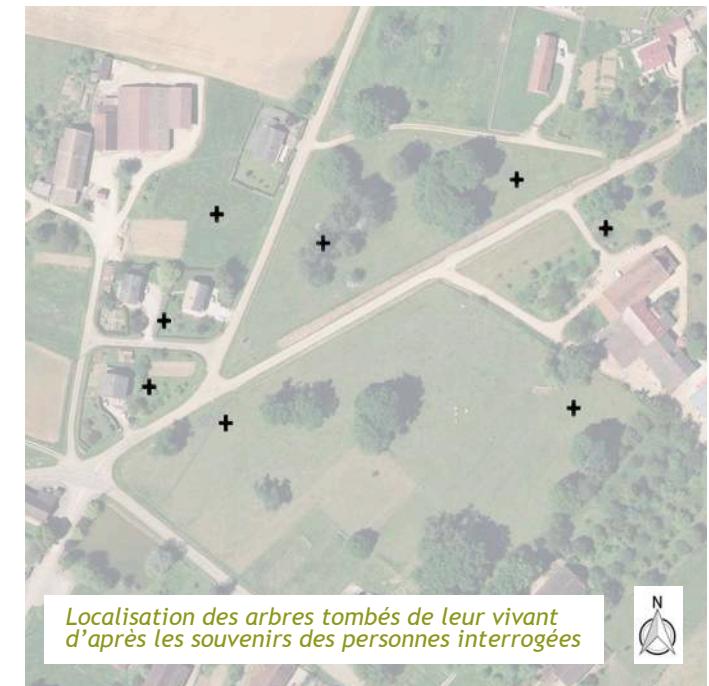
« Quand je tonds, je fais attention à ce qu'il ne me tombe pas dessus. On ne mange plus dessous parce qu'ils tombent toujours par temps sec. »

L'avenir du site

Le maintien de la chênaie et le souhait de voir le site se pérenniser fait l'unanimité chez les habitants. La chênaie fait partie de l'histoire personnelle de chaque famille qui a des choses à raconter. Tous se souviennent d'une anecdote liée à un événement et particulièrement les jours où de grosses chutes d'arbres ont eu lieu.



Chêne mort laissé au sol



Localisation des arbres tombés de leur vivant d'après les souvenirs des personnes interrogées

Qualités perçues

Les éléments de qualité à protéger :

- La parcelle dite du « parc » dont les jeux
- Les ensembles de chênes situés sur cette parcelle, à l'arrière de la Laiterie et le long de la rue de l'Ahier.

Dans une moindre mesure :

- La mare,
- Les arbres situés au cœur de la prairie,
- Le verger.

Les éléments à valoriser ou à restaurer :

- Le terrain de foot dont le sol n'est pas adapté et qui ne possède qu'un seul but. Il pourrait être déplacé.
- Les bouleaux sont appréciés par certains et d'autres se demandent si cette essence est judicieuse à cet endroit.

47

Les éléments à supprimer ou à insérer :

- Certains chênes dont les coupes ont été sévères ou qui sont envahis par le lierre.
- Pour certains, les arbres morts laissés au sol dégradent la qualité du site.

Un seul arbre fait formellement débat : l'arbre situé à côté de la Laiterie.

Limites perçues

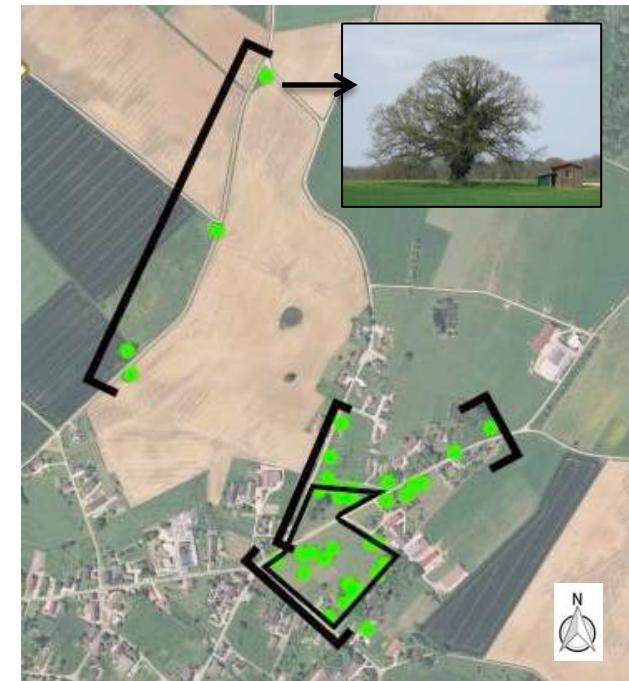
Il apparaît évident à toutes les personnes interrogées que le cœur du site est concentré sur les deux parcelles centrales (la parcelle dite du « parc » et la parcelle pâturée à proximité de la Laiterie).

Cependant, en fonction des personnes interrogées, les limites du site ne sont pas nettes. Pour la majorité, elles bornent les deux parcelles précédemment citées le long de la rue du bois et de la rue de l'Eteinche. Pour beaucoup, elles intègrent aussi les chênes jusqu'au haut de la rue de l'Ahier. Enfin pour les habitants les plus jeunes ou arrivés plus récemment, elles se prolongent jusqu'à la cabane des chasseurs et le long du chemin qui rejoint la rue des bas des joncs.

« On est fier de nos chênes. »



Limites ressenties par les habitants : le cœur du site et la présence des chênes au-delà des limites réglementaires.



*Analyse sensible du site
L'intensité de la couleur traduit la vision partagée de l'analyse.
En vert : les éléments à protéger
En orange : éléments à valoriser ou à restaurer
En rouge : éléments à supprimer ou à insérer*



2.3.4. Usages du site

Comme nous l'avons vu précédemment, la commune ne dispose d'aucun espace de centralité en dehors de l'espace devant la mairie. La chênaie constitue donc l'espace fédérateur principal du village. Plusieurs types d'usages s'y sont développés ces dernières années.

- **La balade.** Le site apparaît comme un lieu de balade pour les habitants de la commune qui ont l'habitude de s'y rendre régulièrement pour en faire le tour. En revanche, la dangerosité des chênes fait que les gens ne s'y baladent plus à l'intérieur. Le fossé longeant la rue de l'Ahier et la parcelle située au nord-ouest constituent également un obstacle pour pénétrer dans la parcelle par cet accès.
- La randonnée pour les touristes avec la présence du GR qui attire de temps en temps quelques visiteurs mais dans des proportions assez modestes. Dans cette optique, on trouve également des panneaux d'informations sur l'histoire et l'écologie posés dans un souci pédagogique.
- Les jeux pour enfants apparaissent comme un endroit où se retrouvent les familles. Ils sont plébiscités par les habitants dans le sens où ils sont un lieu de rencontre et qu'ils permettent de maintenir de la vie sur le site. Le but de football est également utilisé par les adolescents du village qui reconnaissent toutefois les défauts de son implantation.
- L'organisation d'événements apparaît davantage comme un potentiel pour les

habitants, pour peu que le site soit davantage sécurisé. L'organisation d'une restitution des guerres napoléonienne en 2016 par une association locale a été très appréciée localement.

- Enfin, la présence de la fruitière sur le site attire des habitants et clients extérieurs permettant de maintenir une activité économique locale.

Les habitants témoignent d'un intérêt fort pour le maintien d'usages sur le site. Quelques habitants se déclarent d'ailleurs intéressés pour participer à sa valorisation ou à sa gestion.

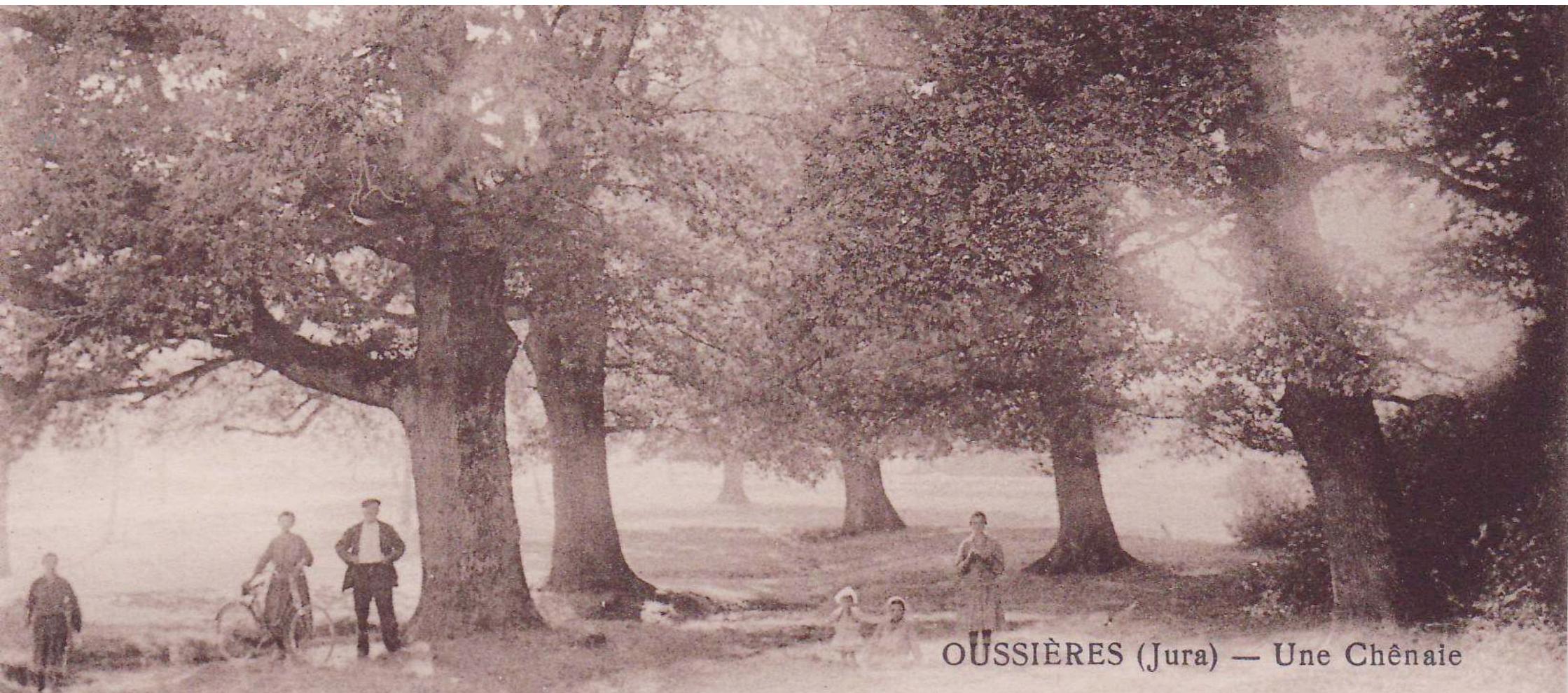
La pratique courante du site de la chênaie est de se stationner sur le parking face à la mairie ou devant la mairie, de longer la mare communale, de faire un arrêt près du chêne le plus proche de la clôture, de s'approcher de la statue en chêne, puis de remonter vers le haut du site par la voie ou par la pelouse. En haut, les panneaux invitent à cheminer sur le chemin et à redescendre par la rue pour former une boucle.

Mais malgré la signalétique, il ressort que les visiteurs cherchent la chênaie s'attendant à un site de plus grande envergure.



2.4.

L'esprit des lieux



OUSSIÈRES (Jura) — Une Chênaie

L'esprit des lieux est une notion complexe qui intègre à la fois des critères objectifs issus de l'analyse d'experts mais aussi des critères plus subjectifs, de l'ordre de ce que l'on perçoit de manière sensible lorsque l'on parcourt un territoire ou un site.

Une Histoire longue, à la fois Française et très locale

L'histoire de la chênaie d'Oussières fait référence à l'**Histoire de France** : les plus vieux arbres encore présents sur le site dateraient de la **Révolution Française**. Certains habitants évoquent même le plan Colbert. Quant au droit de glandée, il y est fait référence notamment dans l'ordonnance de 1669 « sur le fait des eaux et forêts ».

La notion de patrimoine prend ici tout son sens, et si celle-ci est souvent réduite aux Monuments Historiques et au patrimoine bâti, la chênaie d'Oussières constitue un bel exemple pour montrer que le **patrimoine végétal** est aussi un patrimoine qui mérite d'être valorisé comme il se doit. L'histoire de la chênaie, c'est aussi une référence à un monde rural aujourd'hui disparu. Une époque où les fermes étaient vivantes et peuplées d'une quarantaine de travailleurs en haute saison. Une époque où les activités agricoles étaient diversifiées et peu mécanisées. Une époque où les fermes comptaient de nombreux animaux et notamment les cochons. La chênaie constitue ainsi le vestige d'une ruralité incarnée dans un paysage, mais aussi dans un rapport à son territoire que la modernité a peu à peu gommé.

Mais si les fondements de la chênaie font le lien avec la grande Histoire, elle appartient aujourd'hui à une **histoire très locale**, celle du village d'Oussières. Il y a ainsi un décalage entre

le fait qu'il s'agisse d'un site classé depuis 1910, l'âge canonique des arbres, et la faible renommée du site à l'extérieur du village. Peu valorisée et plutôt méconnue à l'extérieur du bourg, elle reste donc **confidentielle**, comme un trésor ordinaire, **témoin du temps qui passe pour les générations qui se succèdent dans la commune**.

Des chênes qui se transmettent

La notion de patrimoine se confond avec la question de la transmission. Cette dimension est très présente à Oussières où les chênes font partie de la vie du village depuis plusieurs générations. Et si les souvenirs évoluent en fonction des époques, tous les habitants ont quelque chose à dire, une anecdote à raconter sur la chênaie. Les plus vieux ont **encore les souvenirs de la glandée et du vagabondage des porcs** dans le village, tandis que les plus jeunes se souviennent **des parties de foot jouées au cœur de la chênaie**. Chaque enfant du village a également fréquenté l'aire de jeu située au cœur de la chênaie et s'est donc **imprégné du lieu dès son plus jeune âge**. Et dans chaque maison ou presque, on trouve des cadres photos représentant les arbres.

Si les usages qui se succèdent évoluent, l'attachement aux arbres reste intact. Chaque habitant se souvient d'au moins une chute d'arbres ou de grosses branches. **Les arbres morts continuent ainsi d'exister dans la mémoire collective comme de vieux fantômes** que personne ne veut voir disparaître. Chacun s'inquiète aujourd'hui de voir ces vieux chênes pérécliter car avec la **disparition progressive des arbres**, c'est un peu de la mémoire de chaque famille qui s'évapore. On a parfois l'impression de se balader dans un cimetière.



Une nostalgie menaçante

Aujourd'hui, et malgré son caractère rare et remarquable, la chênaie apparaît comme un lieu paradoxal.

Tout d'abord, si le lieu est porteur d'une charge symbolique forte, il évoque également la **contrainte**, mais aussi le **danger** pour les oussiérois. Contrainte car la commune ne peut pas autoriser les constructions là où elle le souhaiterait. Mais aussi au niveau des permis de construire avec la règle qui impose de planter deux chênes sur la parcelle lors des nouvelles constructions, et qui est particulièrement mal comprise par les habitants qui doutent de son utilité.

La question du danger est également très présente avec **des chutes d'arbres ou de branches** qui arrivent par temps sec au moment où des personnes pourraient se trouver dessous. Pour la commune, c'est devenu un lieu compliqué à gérer car d'un côté elle ne peut y faire les aménagements et travaux, y compris d'entretien, qu'elle souhaite. De l'autre, elle est responsable du site et des éventuels dommages que pourraient entraîner la chute des arbres. **La chênaie est ainsi porteuse de valeurs ambivalentes à la fois agréable et nostalgique d'un côté, mais aussi dangereuse et contraignante de l'autre.**

Un autre paradoxe du site réside dans la volonté de vouloir **préserver les chênes** qui sont **l'essence du site classé...** tout en devant également protéger le **Grand Capricorne...** lui-même à l'origine de l'accélération de la sénescence des arbres. La présence du Grand Capricorne étant à priori inéluctable du fait de la réglementation, il est maintenant question d'assurer la pérennité de la chênaie à travers une nouvelle plantation.

De vénérables colosses

Le nom du site pose également question. Si la plantation de 300 arbres a effectivement vocation à être appelée « chênaie », ce mot a-t-il toujours du sens quand une trentaine de chênes sont encore sur pieds, disséminés de manière non ordonnée sur une partie du territoire communal, et dont un bon nombre sont aujourd'hui dans un état de sénescence avancé ? Il n'est pas rare de voir certains touristes demander aux habitants de la commune « *Où est la chênaie ?* », témoignant ainsi d'un décalage entre le nom et la réalité actuelle du site.

Du côté des habitants, ceux-ci n'utilisent que très rarement l'expression « chênaie » pour désigner le site. Les mots « **vénérables** », « **colosses** » voire « **colosses aux pieds d'argiles** » sont régulièrement employés et traduisent aujourd'hui un attachement non pas à un ensemble d'arbres comme l'exprime le terme de « chênaie » mais davantage à chacun des sujets présent sur le site.

Un cœur de site faisant bien commun

Une des particularités de la chênaie d'Oussières réside dans le fait que le site classé ne comporte pas de périmètre défini. Certains arbres se situent donc sur des parcelles privées, d'autres sur des parcelles publiques. La dissémination des arbres au fur et à mesure de la disparition de nombre d'entre eux rend plus difficile la lecture du site. Y'a-t-il un site unique et cohérent ou l'ensemble des chênes anciens, hormis ceux situés dans la forêt font-ils partie du site classé ?



Pour les habitants de la commune, « la chênaie » renvoie aux deux parcelles principales situées à côté de la mairie. Celle dans le prolongement de la fromagerie et aujourd’hui clôturée. Et celle où l’on trouve l’aire de jeux. Au-delà de la simple question foncière, les oussiérois associent ainsi la chênaie aux parcelles publiques, et même de manière plus large, à un bien commun et partagé.

Si l’on se concentre sur ces deux parcelles, on trouve donc un site au cœur visuellement ouvert (l’une des deux parcelles étant clôturée), qui devient plus complexe et fouillé sur ses abords. La disparité des constructions, de leurs limites, des essences végétales, concourent à donner une image parfois peu lisible du site.

- 52 **Pour conclure**, la chênaie est un lieu qui fédère. Par son histoire, par ses usages, par les représentations qu’elle véhicule, elle lie les habitants du bourg entre eux et crée un lien unique avec leur territoire. Elle est un **symbole d’enracinement**, pour les plus anciens mais aussi pour les jeunes générations. La question de sa pérennisation devient aujourd’hui urgente du fait de la sénescence des arbres qui s’accélère sous l’effet du temps et de la présence du Grand Capricorne.



2.5.

Synthèse du diagnostic



2.5.1. Grille d'analyse

54

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> Un site historique Des arbres remarquables Un attachement local fort La présence d'un écosystème riche Un lieu fédérateur pour la vie du village Un patrimoine qui se transmet La présence d'éléments paysagers identitaires Un engagement institutionnel sur le site depuis longtemps 	<ul style="list-style-type: none"> Des arbres sénescents Un site confidentiel Des franges aléatoires Des éléments paysagers inadaptés Des arbres dangereux Un périmètre ambigu Une absence de stratégie urbaine Un enjeu écologique difficile à accepter
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Un lieu de centralité potentiel Des circuits touristiques en développement Un attachement des plus jeunes au site Une volonté institutionnelle de valoriser ce site Le développement des connaissances naturalistes Une biodiversité importante au cœur du village 	<ul style="list-style-type: none"> La disparition de la chênaie Un danger pour les usagers du site Une urbanisation non maîtrisée sur les abords La disparition du Grand Capricorne et la perte de la biodiversité liée aux chênes Une banalisation du site

2.5.2. Base de réflexions sur les enjeux

La pérennité de la chênaie

La sécurité et l'accompagnement des usages

La gestion du site et de ses abords

La valorisation du site